

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2001

(13^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	6497
2 ^e séance	6535

**ASSEMBLÉE
NATIONALE**
DÉBATS PARLEMENTAIRES
JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

30^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 24 octobre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

1. **Questions au Gouvernement** (p. 6499).
 CRISE DE LA FILIÈRE BOVINE (p. 6499)
 MM. Jean-Paul Bacquet, Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche.
2. **Souhaits de bienvenue à une délégation étrangère** (p. 6500).
3. **Questions au Gouvernement** (*suite*) (p. 6500).
 INSÉCURITÉ (p. 6500)
 Mme Marie-Jo Zimmermann, M. Lionel Jospin, Premier ministre.
 CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN (p. 6501)
 MM. Jean Dufour, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.
 MESURES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ (p. 6502)
 MM. Gilles de Robien, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.
 AIDE AUX RÉFUGIÉS AFGHANS (p. 6503)
 MM. Noël Mamère, Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères.
 SANTÉ PUBLIQUE (p. 6504)
 M. Bernard Perrut, Mme Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité.
 AIDE À DOMICILE (p. 6505)
 Mmes Hélène Mignon, Paulette Guinchard-Kunstler, secrétaire d'Etat aux personnes âgées.
 MOYENS DU SERVICE DES DOUANES À LA MARTINIQUE (p. 6506)
 M. Pierre Petit, Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget.
 COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LE TÉLÉPHONE MOBILE (p. 6506)
 MM. Jacques Barrot, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.
 CENTRE D'ACCUEIL DE SANGATTE (p. 6507)
 MM. Dominique Dupilet, Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur.

CONTENTIEUX ÉLECTORAL ET RECOUVREMENT DES TAXES LOCALES (p. 6508)

M. Léon Vachet, Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget.

4. **Souhaits de bienvenue à une délégation étrangère** (p. 6508).
5. **Questions au Gouvernement** (*suite*) (p. 6508).

TAXE TOBIN (p. 6508)

Mme Chantal Robin-Rodrigo, M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

TESTS DE DÉPISTAGE DE CERTAINS CANCERS (p. 6509)

MM. Jean-Marie Le Guen, Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé.

Suspension et reprise de la séance (p. 6510)

PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE GAILLARD

6. **Musées de France.** – Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 6510).
7. **Loi de financement de la sécurité sociale pour 2002.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6510).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 6510)

MM. Jean-Luc Prél, Bernard Charles, François Goulard, Pascal Terrasse, Thierry Mariani, Mme Muguette Jacquaint, MM. Jean-Pierre Foucher, André Aschieri, Bernard Perrut, Mme Hélène Mignon, MM. Patrick Delnatte, Maxime Gremetz, Jacques Barrot.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

8. **Ordre du jour de la prochaine séance.** (p. 6533).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

CRISE DE LA FILIÈRE BOVINE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bacquet, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Paul Bacquet. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et j'y associe mes collègues Jean Michel, Néri, Rebillard, Colcombet, mais aussi Lajoinie, Goldberg et Charasse de l'Allier, Coussain et Marleix du Cantal, ainsi que Proriol de la Haute-Loire (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), puisque nous avons participé tous ensemble, samedi dernier, à une très importante réunion avec tous les éleveurs du bassin allaitant du Massif central.

M. Jean Auclair. Vous êtes les fossoyeurs de l'élevage !

M. Jean-Paul Bacquet. Monsieur le ministre, la crise de la vache folle et la fièvre aphteuse ont provoqué dans notre pays une chute de la consommation de viande bovine de l'ordre de 40 %. Une large couverture médiatique, parfois excessive et pas toujours objective, a provoqué une véritable psychose, au demeurant injustifiée.

Bien que nous soyons dans une économie de marché, où les prix dépendent de l'offre et de la demande, vous avez mis en place rapidement...

M. Jean Auclair. Rien du tout !

M. Jean-Paul Bacquet. J'associe à ma question tous ceux qui participaient à la réunion de samedi, mon cher collègue or, vous, vous n'y étiez pas.

M. Jean Auclair. C'est nul !

M. Jean-Paul Bacquet. Vous avez, disais-je, mis en place rapidement, monsieur le ministre, une politique de destruction, de stockage et d'indemnisation mobilisant près de 4 milliards pour limiter les conséquences économiques de la crise sur les exploitations.

Il est à regretter, malheureusement, que d'autres pays européens n'aient pas fait preuve du même courage et n'aient pas fait les mêmes choix, car, aujourd'hui, ces

pays bradent, tant à l'exportation que dans notre pays, leur viande bovine et déstabilisent ainsi encore un peu plus les marchés. Il est aussi à regretter que les producteurs laitiers et les éleveurs n'aient pas la même vision solidaire de cette crise.

Aujourd'hui, la consommation ne reprend malheureusement que faiblement, et les éleveurs sont en grande difficulté, certains d'entre eux sont même en situation plus que précaire.

M. Yann Galut. C'est vrai !

M. Jean-Paul Bacquet. Cela est d'autant plus injuste que les producteurs bovins ne sont pas responsables de la crise.

M. Patrick Ollier. C'est bien vrai !

M. Jean-Paul Bacquet. Monsieur le ministre, ma question est donc simple (« Ah ! « sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance) : face aux difficultés des éleveurs bovins et à leur désespoir, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour sauvegarder l'existence même du bassin allaitant ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, sur quelques bancs du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, les vingt-trois mesures que j'ai annoncées la semaine dernière sont vingt-trois réponses aux vingt-trois demandes de l'interprofession bovine. (« Non ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Elles ont été élaborées avec les professionnels...

M. Francis Delattre. Un peu tard !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. ... et je crois que, dans leur ensemble, elles ont été bien accueillies car elles répondent à l'ensemble des questions qui se posent.

Toutefois, l'application de ces mesures fait aujourd'hui l'objet de tensions internes à la filière bovine, et c'est pour cette raison que, depuis quelques jours, des éleveurs occupent des abattoirs, notamment dans l'Est, ou des entreprises de transformation de la viande. Ces occupations, qui sont parfois violentes, donc condamnables, constituent une sorte de coup de pistolet que ces éleveurs se tirent eux-mêmes dans leurs propres pieds, car lesdites entreprises ne sont plus, de ce fait, en situation de procéder au dégauchement de marché qu'ils attendent.

Le débat au sein de la profession s'étant focalisé sur l'opposition entre les éleveurs et ceux qui sont en aval de la filière, et, les tensions étant telles, j'ai pris l'initiative de réunir ce matin à huit heures et demie l'interprofession afin de mettre tout le monde en face de ses propres responsabilités. Depuis, les gens négocient, avec l'aide du ministère qui essaie de mettre de l'huile dans les engrenages.

Je voudrais obtenir des entreprises qui se trouvent en aval qu'elles s'engagent à cesser leurs achats à l'étranger durant quelques semaines, voire quelques mois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Certes, je n'ai aucun moyen de les y obliger, l'Etat ne peut pas les y contraindre. Toutefois, étant donné la situation de surplus dans laquelle nous nous trouvons, si ces entreprises cessaient d'importer durant deux, trois ou six mois, le temps d'écouler nos stocks, ce serait un acte de civisme.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Absolument !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Je voudrais ainsi obtenir des éleveurs qu'ils cessent les occupations d'abattoirs ou d'entreprises dont nous avons besoin pour écouler les stocks, et nous avons besoin que le dégage-ment de marché se produise à haute dose, comme nous nous y étions engagés.

Enfin, je voudrais obtenir des uns et des autres qu'ils se mettent d'accord sur une grille de prix d'achat équitable, dans laquelle les marges soient équitablement réparties dans la filière. Je comprends que les producteurs se plaignent des faibles prix d'achat alors que les consommateurs, eux, n'en bénéficient même pas – au contraire, les prix à la consommation augmentent. Du reste, nous avons mis en place un observatoire des prix et des marges dans la filière, qui fonctionne maintenant avec tous les professionnels.

Je souhaite – je n'ose m'engager car ce sont les professionnels qui discutent entre eux, même si c'est avec notre aide – que, dès ce soir, parce que le temps presse, un accord soit trouvé sur ces trois points, de sorte que l'ensemble des mesures que nous avons décidées ensemble puissent se mettre en place le plus rapidement possible. J'ai bon espoir, mais il faut encore discuter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et indépendants.*)

2

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION ÉTRANGÈRE

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation parlementaire, conduite par M. Abdelkader Bensalah, Président de l'Assemblée populaire nationale de la République algérienne démocratique et populaire. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

M. le président. Nous poursuivons les questions au Gouvernement.

INSÉCURITÉ

M. le président. La parole est à Mme Marie-Jo Zimmermann, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

Mme Marie-Jo Zimmermann. Monsieur le président, ma question s'adresse à Mme la ministre de la justice.

Je souhaiterais tout d'abord exprimer notre plus profonde compassion et notre entière solidarité aux proches et aux familles en deuil des six victimes du meurtrier multirécidiviste Jean-Claude Bonnal ainsi qu'à l'ensemble des fonctionnaires de la police nationale, une nouvelle fois durement touchés.

M. Franck Dhersin. C'est vrai !

Mme Marie-Jo Zimmermann. Mais au-delà de ces messages de condoléances, il nous faut aujourd'hui, madame la ministre, apporter une véritable réponse à ces fonctionnaires. Pas plus que l'ensemble des Français révoltés, ils ne peuvent en effet se contenter d'une explication technique et d'une circulaire. Vous nous répondez qu'il s'agit d'une décision de justice. Mais n'était-il pas précisément de votre responsabilité d'en assurer la bonne administration ?

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

Mme Marie-Jo Zimmermann. Madame la ministre, ma question mérite une réponse précise. Y a-t-il eu, oui ou non, un dysfonctionnement de la justice ? Si votre réponse est non, allez-vous, au-delà de la publication d'une simple circulaire, modifier les textes législatifs en vigueur pour empêcher qu'un tel drame ne puisse se reproduire ? Si votre réponse est oui, des sanctions seront-elles prises à l'encontre des responsables d'une décision qui a conduit – indirectement, certes – à la mort brutale de six personnes ? Je vous remercie, madame la ministre, d'être précise dans votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (« Ah ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Lionel Jospin, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, monsieur le député (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)...

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie. Permettez-moi de vous dire que cette erreur n'a aucune importance par rapport à la gravité de la question posée. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Poursuivez, monsieur le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Cela a de l'importance pour Mme Zimmermann, et je lui rends bien volontiers, avec respect, en lui présentant mes regrets et mes hommages, son statut de femme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Mesdames et messieurs les députés, madame la députée, autant la polémique est insupportable dans ces affaires, autant les questions légitimes doivent recevoir des réponses.

M. Jean-Pierre Soisson. Très juste !

M. le Premier ministre. L'assassinat de six personnes, dont deux policiers, a provoqué une émotion profonde et une forte indignation. Dans cette situation, je pense d'abord aux victimes, à leurs familles, et je m'incline devant leur douleur.

On l'a souligné à juste titre, l'un des auteurs présumés de ces meurtres, qui était en détention provisoire à la suite d'un vol à main armée et d'une tentative de meurtre, précédés de plusieurs condamnations criminelles, avait été mis en liberté sous contrôle judiciaire.

Beaucoup, notamment des policiers, ont exprimé un sentiment de révolte. Je le comprends et je le partage. Confrontés quotidiennement aux difficultés et aux risques de la lutte contre l'insécurité qu'ils mènent au service de nos concitoyens, ils se demandent comment cela a été possible. Dans la mission qu'ils accomplissent, je les assure de notre respect et de notre soutien.

La loi du 15 juillet 2000 renforçant la protection de la présomption d'innocence, qui avait été demandée par de grandes personnalités et sur tous ces bancs, a été votée à la quasi-unanimité (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants) au Sénat...

M. Lucien Degauchy. Faux !

M. le Premier ministre. ... et à une très large majorité – sans opposition, je le rappelle – à l'Assemblée nationale. Elle n'est en rien en cause dans la décision de libérer l'auteur présumé de ces faits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Goulard. Faux !

M. le Premier ministre. Vous le savez d'ailleurs très bien, et je pense que les observateurs l'ont maintenant établi.

Cette décision est intervenue avant que la loi soit elle-même en vigueur. Et quand bien même aurait-elle été en vigueur, elle n'aurait pas eu pour effet de rendre automatique une telle libération. Aujourd'hui où la loi s'applique, pour de tels faits la détention provisoire peut durer jusqu'à quatre ans.

M. Henri Emmanuelli. Absolument !

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Elle « peut » !

M. le Premier ministre. Pour le législateur, récuser une loi qu'il a il y a peu appelé de ses vœux et très largement votée serait une étrange démarche (« Non ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Ne sont certainement pas en cause dans cette affaire les moyens de la police et de la justice, puisque ceux-ci ont été considérablement accrus par le Gouvernement. (« Non ! C'est faux ! » sur les mêmes bancs.)

M. Pierre Lellouche. C'est la méthode Coué !

M. François Goulard. Tout va bien !

M. le Premier ministre. Les magistrats de la chambre d'accusation, usant de leur pouvoir d'appréciation, ont pris cette décision, contraire aux réquisitions du procureur général, qui préconisait, lui, le maintien en détention.

Certes, il s'agit d'une décision souveraine du juge du siège...

Un député du groupe Démocratie libérale et Indépendants. C'est une faute !

M. Henri Emmanuelli. Non, ce n'est pas une faute !

M. le Premier ministre. ... sur un cas individuel – je le rappelle aux législateurs que vous êtes – mais force est de constater qu'a été commise une dramatique erreur d'appréciation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Yves Nicolin. Responsable mais pas coupable !

M. le Premier ministre. La garde des sceaux a souligné hier qu'elle adresserait des orientations générales au parquet dans les tout prochains jours, afin qu'il soit veillé à la prise en compte des antécédents et de la dangerosité des personnes dans toutes les décisions relatives à la détention provisoire.

M. François Goulard. Il fallait y penser avant !

M. François d'Aubert. Où est la politique pénale du Gouvernement ?

M. le Premier ministre. Je rappelle que cette décision a été prise par un juge indépendant.

Mesdames et messieurs les députés, de même que le métier de policier est difficile, la fonction de juger est exigeante et lourde.

M. Guy Teissier. Un peu moins risquée !

M. Lucien Degauchy. Quels risques les juges courent-ils ?

M. Franck Dhersin. Qu'en est-il de la sanction ?

M. le Premier ministre. Nos concitoyens demandent qu'il soit satisfait à la fois à l'exigence de respect des droits individuels et au besoin de sécurité. Chacun, dans sa fonction, doit veiller au respect de cet équilibre. C'est le rappel que je veux faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Yves Nicolin. Responsable mais pas coupable !

CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

M. le président. La parole est à M. Jean Dufour, pour le groupe communiste.

M. Jean Dufour. Monsieur le ministre des affaires étrangères, ma question est à la fois un appel et une demande.

Un appel à entendre celles et ceux qui, en Palestine et en Israël, disent l'urgence qu'il y a à arrêter l'effusion de sang et à faire cesser l'occupation de territoires. Il est temps de renoncer à ces politiques de force et d'humiliation, qui font couler le sang des innocents, développent la peur, nourrissent la haine et la vengeance. La paix, la sécurité et la justice ne se gagneront pas avec les chars, les forces spéciales, l'occupation de territoires, pas plus qu'elles ne se gagneront dans l'escalade d'actions terroristes.

Il est temps, monsieur le ministre, grand temps d'aider, en Israël et en Palestine, tous ceux et toutes celles qui disent que seule la solution négociée constitue la voie de

l'avenir. Un avenir fondé sur le respect de la légalité internationale, mettant en œuvre les résolutions 242 et 338 des Nations unies. Un avenir intégrant sans ambiguïté l'existence de deux Etats souverains, Israël et la Palestine, qui vivront côte à côte avec Jérusalem pour capitale. Nous en avons la conviction, aspirations des peuples et intérêts des Etats souverains palestiniens et israéliens peuvent se conjuguer dans une paix juste et bénéfique.

Ma question est aussi une demande, car personne ne peut se contenter d'être un observateur et de laisser du temps au temps. Le temps, aujourd'hui, joue contre la paix, d'autant que des forces obscures sont à l'œuvre, à la fois en Palestine et en Israël. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous pensons que la France et l'Europe doivent prendre sans attendre les initiatives qu'il convient pour rassembler autour de la table les protagonistes du conflit et les Etats qui pourront soutenir une solution juste et équitable pour le peuple palestinien et le peuple israélien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste, du groupe socialiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, vous parlez d'appel. Eh bien oui, nous appelons les Israéliens et les Palestiniens à sortir ensemble, parce qu'ils ne pourront pas le faire séparément, de ce piège infernal dans lequel ils s'enfoncent un peu plus chaque jour.

Oui, nous appelons à l'arrêt des violences, des occupations, des colonisations, du terrorisme et de la violence aveugle. Oui, nous le faisons constamment. Et il faudrait que nous soyons entendus, parce que, sinon, ils n'auront pas d'autres perspectives que de voir la situation au Proche-Orient se dégrader constamment.

Oui, il n'y a pas d'autre solution - nous le savons tous ici et personne en France ne conteste cette idée : il faut un Etat palestinien viable, qui respectera complètement le droit à la sécurité d'Israël et qui non seulement ne représentera pour Israël aucune menace sur aucun plan mais qui enfin ouvrira une perspective de coopération pour commencer à bâtir ce Proche-Orient en paix et prospère dont Shimon Pérès a souvent parlé. Mais malheureusement, jusqu'à maintenant, cela reste une vue d'avenir.

Oui, nous ne cessons jamais d'appeler à la paix, et nous nous efforçons de travailler et rassembler avec les Européens, avec les Américains, avec tous ceux qui le veulent, une sorte de coalition mondiale pour la paix et la sécurité au Proche-Orient. Nous continuerons plus que jamais car vraiment la situation devient insupportable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste, du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

MESURES EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien, pour le groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.

M. Gilles de Robien. Monsieur le Premier ministre, pour apaiser le sentiment de désarroi des policiers et d'inquiétude de la population, nous aimerions connaître votre position sur les mesures suivantes.

Il y a déjà plus de trois ans, un rapport parlementaire de M. Hyst et de M. Carraz avait démontré les incohérences de la répartition des forces de l'ordre sur notre territoire.

M. Yann Galut. Ce n'est pas vrai ! C'est de la démagogie !

M. Gilles de Robien. Etes-vous prêt à rétablir une juste répartition pour que les citoyens bénéficient d'une protection policière égale où qu'ils vivent ?

La délinquance et l'impunité des jeunes délinquants se développent. Trop de parents s'en moquent. Etes-vous prêt à rendre pénalement coresponsables les parents des mineurs récidivistes ?

La délinquance commence de plus en plus tôt. Avec des peines adaptées, êtes-vous prêt à abaisser l'âge pénal des délinquants à treize ou quatorze ans ? *(Murmures sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

Vous avez annoncé un décret instaurant un gardien pour cent logements HLM. Les gardiens sont des agents de prévention. Etes-vous prêt à donner à ces gardiens le statut d'agent de service public qui les protégerait et le pouvoir de sanctionner les contrevenants aux règles de vie élémentaires en immeuble locatif collectif ? *(Murmures sur les mêmes bancs.)*

Lors d'affrontements violents, l'action des policiers est trop limitée pour lutter efficacement contre l'impunité dont profitent nombre de délinquants. Etes-vous prêt à inscrire dans la loi que celui qui participe à l'action commune est coauteur ou complice des infractions qui entraînent des blessures ?

Enfin, la loi de juillet 2001 serait une bonne loi si, par manque de moyens, elle ne produisait des effets pervers. Quels effectifs supplémentaires comptez-vous attribuer à la police et à la justice pour inverser la tendance à la baisse du nombre de faits élucidés et jugés et pour rétablir le respect des libertés et l'efficacité des sanctions ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Francis Delattre. Il n'en sait rien !

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse aux questions que vous posez.

Sur le redéploiement des effectifs de police, vous savez à quel point il a été difficile - les parlementaires comme les élus locaux étaient eux-mêmes partagés - de suivre les préconisations du rapport de M. Hyst et de M. Carraz, parce que les gens ne veulent pas que les effectifs de police ou de gendarmerie soient modifiés en fonction des situations locales.

M. Yves Bur. Ce n'est pas exact !

M. le ministre de l'intérieur. Nous poursuivons cette politique, même si nous allons plus lentement que ne l'avait préconisé le rapport des parlementaires. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Au sein de la police nationale, je veille à opérer des redéploiements pour remettre des policiers sur le terrain. C'est le sens de l'embauche des emplois administratifs

dans la police nationale. Prévus dans la loi de 1995 que vous aviez proposée, l'annonce de ces embauches était restée sans suite.

M. Jean-Louis Debré. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur Debré, vous en savez quelque chose, vous qui étiez ministre de l'intérieur : vous n'avez procédé à aucun redéploiement sur le terrain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Jean-Louis Debré. C'est faux !

M. le ministre de l'intérieur. Là où la police de proximité est mise en œuvre, les effectifs de police augmentent de 7 à 8 %. C'est la politique dans laquelle nous sommes engagés. Nous procédons donc à des recrutements dans la police nationale. Alors que vous baissez les effectifs de la police nationale, nous, nous les augmentons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Debré. C'est faux !

M. le ministre de l'intérieur. Nous traduisons dans les actes, notamment à travers le budget, cette priorité.

M. Jean-Louis Debré. Faux !

M. Georges Tron. Lamentable !

M. le ministre de l'intérieur. Ainsi, quelque six mille policiers seront recrutés sur deux ans au service du redéploiement. Nous voulons maintenir une police nationale au service de la sécurité de tous et partout, quand certains, notamment sur ces bancs, veulent démanteler la police nationale au profit d'une police territoriale placée sous l'autorité des maires. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Louis Debré. C'est faux !

M. le ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous avez raison, il faut lutter contre les bandes. Nous avons engagé, notamment dans le secteur d'Amiens que vous connaissez, une vaste politique d'actions ciblées en accord avec la garde des sceaux.

M. Yves Fromion. On voit les résultats !

M. le ministre de l'intérieur. Grâce à une synergie entre la police et la justice, nous obtenons des résultats. Ces actions ciblées vont être généralisées, nous en avons décidé ainsi au cours de la réunion qui s'est tenue à la Sorbonne le 6 septembre dernier.

Cette politique porte ses fruits. Des personnes sont jugées, des réseaux sont démantelés. Cela va dans le bon sens, et je suis surpris que vous regrettiez ces actions de la police et de la justice au service de la sécurité dans des quartiers qui en ont bien besoin. Ce que vous n'aviez pas fait, nous le faisons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Protestations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

AIDE AUX RÉFUGIÉS AFGHANS

M. le président. Pour le groupe Radical, Citoyen et Vert, la parole est à M. Noël Mamère. (*« Irréversible ! Irréversible ! » sur de nombreux bancs du groupe du Rassem-*

blement pour la République, du groupe Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. Mes chers collègues !

M. Noël Mamère. Je peux répondre à mes collègues.

M. le président. M. Mamère n'a rien dit et vous commencez à protester ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Noël Mamère. Je m'aperçois avec soulagement que le ridicule ne tue pas. (*Rires et applaudissements sur les mêmes bancs.*) Mais je savais déjà depuis longtemps que si le ridicule devait tuer, nous serions de nombreuses victimes sur ces bancs. (*Sourires sur de nombreux bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères. Elle porte sur un sujet qui nous préoccupe tous, bien qu'éloigné géographiquement, je veux parler de l'opération « Liberté immuable », qui a déjà commencé depuis plusieurs semaines.

M. Yves Fromion. De manière « irrévocable » !

M. Noël Mamère. Les bombardements sur des villes comme Kaboul, Herat, Mazar-e-Charif, non seulement font des victimes, mais provoquent des dégâts collatéraux dont on ne connaît pas bien l'importance.

Encore une fois, c'est la population qui est la première victime de cette terrible guerre. Des femmes, des enfants, des vieillards sont jetés sur les routes et sont, pour la plupart d'entre eux, bloqués par l'armée pakistanaise, notamment au poste frontière de Chaman.

Le peuple afghan a vécu le pire sous la dictature intégriste des talibans. Il a vécu aussi la sécheresse. Et aujourd'hui, tandis que l'hiver s'approche, des milliers de réfugiés s'entassent dans des camps à Peshawar ou à Quetta au Pakistan.

La France, pour sa part, a indiqué, dès le 1^{er} octobre, qu'elle comptait mettre en place un plan appelé « opération Afghanistan ». Le 17 octobre, l'Union européenne a donné quelques orientations sur l'aide qui pourrait être apportée aux réfugiés afghans.

L'engrenage – comme l'a très bien dit ici M. le Premier ministre – s'est mis en marche et on ne pourra certainement pas l'arrêter.

M. Pierre Lellouche. Qui a commencé, monsieur Mamère ?

M. Noël Mamère. Monsieur le ministre des affaires étrangères, que compte faire la France pour apporter une aide d'urgence aux 15 000 réfugiés qui sont bloqués par l'armée pakistanaise ? Que compte faire la France pour répondre aux appels du Haut Commissariat aux réfugiés, qui n'arrive plus à gérer ces réfugiés ?

M. Yves Fromion. On va envoyer Mamère !

M. Noël Mamère. Enfin, la France compte-t-elle lancer un appel à la communauté internationale pour apporter une aide durable, plus sérieuse que l'opération militaire-humanitaire des Américains, qui se contentent de lancer des colis à des personnes déjà affamées qui, de toute façon, n'en profiteront pas. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, je voudrais d'abord rappeler la situation de ce pays, qui compte moins de 25 millions d'habitants.

Depuis des années – et ce n'est pas du fait des actions en cours qui sont légitimes, indispensables et ciblées,...

M. Pierre Lellouche. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. ... et que nous avons tous approuvées, car, même si c'est pénible, il faut le faire – on compte près de 4 millions de réfugiés afghans en Iran et au Pakistan et un petit peu en Asie centrale. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

A l'intérieur de l'Afghanistan, du fait des guerres antérieures et parce que la sécheresse a complètement détruit l'agriculture de ce pays, près de 8 millions d'Afghans avaient besoin d'aide. Depuis les événements récents, dans lesquels les actions militaires n'entrent que pour une petite part, environ un million supplémentaire d'Afghans se sont déplacés.

C'est donc un peuple totalement déstabilisé, victime de tous les événements qui se sont accumulés depuis vingt ans. Voilà le contexte. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Le 6 octobre, les pays donateurs ont décidé tous ensemble de donner 700 millions de dollars supplémentaires pour l'aide aux Afghans. L'urgence est là. En quantité, l'aide est à peine suffisante et puis il y a un vrai problème d'acheminement. Aujourd'hui, on peut aider les réfugiés dans les camps situés dans les pays périphériques. Mais les Américains eux-mêmes reconnaissent que la solution des parachutages, qui a provoqué des polémiques inutiles, n'est pas la bonne solution. Hormis le CICR, qui arrive à aller jusqu'aux villes de Kaboul, d'Herat et de Mazar-e-Charif, on ne peut pénétrer plus profondément dans le pays et ce sera le cas tant que ce pays n'aura pas été arraché aux griffes des talibans, comme nous le disons depuis longtemps. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*) Nous étions quelques-uns à le dire depuis longtemps, avant même le 11 septembre.

Il y a un problème de quantité, un problème d'approvisionnement, un problème de logistique et un problème d'accès aux populations.

L'aide française, nous l'avons réaffirmé il y a quelques jours, se monte à 208 millions de francs à titre bilatéral, auxquels s'ajoutent 64 millions pour le programme ECHO. Notre aide est relayée par de nombreuses ONG françaises, dont je salue le travail, notamment dans les pays périphériques ; elle passe également par l'ONU et par le CICR.

Je voudrais dire enfin que notre préoccupation ne se borne pas, même si c'est très important, à l'aide humanitaire d'urgence, car, comme le précise le plan pour l'Afghanistan que nous avons présenté il y a quelques jours, nous tenons à bien distinguer l'action humanitaire du processus politique. Dans quelque temps, il faudra s'intéresser non pas à la reconstruction de l'Afghanistan – le « re », malheureusement, est de trop – mais à la construction d'un pays moderne, notamment grâce à un plan agricole de grande envergure et un immense plan de déminage.

M. Jean-Claude Lenoir. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Faute de quoi, les réfugiés ne reviendront pas dans leur village et ils ne pourront pas relancer l'agriculture de ce pays, qui est totalement détruite.

Il nous faut déjà penser à ce devenir, et là, l'Europe aura un grand rôle à jouer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe Démocratie libérale et Indépendants et sur quelques bancs du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

SANTÉ PUBLIQUE

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut, pour le groupe Démocratie libérale et Indépendants.

M. Bernard Perrut. Ma question s'adresse à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Au-delà du débat actuel sur le financement de la sécurité sociale, il est des questions préoccupantes qui appellent des réponses plus précises que celle que vous nous avez faite hier, madame la ministre.

M. Bernard Accoyer. Réponse inconvenante sur la forme.

M. Bernard Perrut. Notre système de santé est réellement en danger. (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe Démocratie Libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Comment dire autre chose quand les files d'attente aux urgences s'allongent, quand l'inadaptation de nombreuses structures est flagrante et que la limitation à certains traitements nouveaux est de plus en plus fréquentes ? Les patients eux-mêmes sont inquiets.

Comment dire autre chose quand les professionnels de santé, en nombre insuffisant, sont soumis à des contraintes de plus en plus lourdes, sans pouvoir espérer une réelle amélioration de leurs conditions de travail, même avec le leur des 35 heures ? Les professionnels de santé ne savent pas comment faire.

Comment dire autre chose quand les élus locaux sont confrontés à des difficultés budgétaires insurmontables dans leurs établissements hospitaliers, au point que, pour la première fois cette année, les hospices civils de Lyon, comme un certain nombre d'hôpitaux, n'ont pas voté leur budget ? Les élus et les directeurs d'hôpitaux ne savent plus comment répondre aux besoins de la population.

Comment enfin dire autre chose quand les cliniques privées sont aujourd'hui en grève pour ne pas disparaître.

M. François Goulard. C'est vrai !

M. Bernard Perrut. Parce qu'elles vivent sans marges budgétaires, sans personnel suffisant, sans véritable égalité avec le secteur public. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*) Les cliniques en viennent à douter de leur survie, mes chers collègues !

Alors, madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, monsieur le ministre délégué à la santé, dites-nous, sans formule ni artifice, quelles sont les mesures que vous entendez mettre réellement en œuvre pour redonner le moral et les moyens d'agir au monde de la santé qui, aujourd'hui, désespère. Dites-nous, oui, ce qui va changer et réellement changer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mme Elisabeth Guigou, *ministre de l'emploi et de la solidarité*. Monsieur le député, vous me posez une question sur des sujets dont il a été longuement débattu hier tout l'après-midi et jusqu'à une heure tardive de la nuit. Mais puisque vous n'avez pas suivi tous les débats, je veux bien à nouveau, à votre intention personnelle, vous répondre. (*Protestations sur les bans du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Yves Nicolin et M. Claude Goasguen. C'est honteux !

M. Bernard Accoyer. C'est vous qui êtes partie. C'est inconvenant !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. D'abord, sur l'ensemble de notre système de santé, je ne comprends pas votre catastrophisme. L'Organisation mondiale de la santé classe notre système de santé en première position dans le monde. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Si vous étiez au Royaume-Uni ou dans un autre pays, je comprendrais que vous puissiez porter un tel jugement, mais pas ici.

M. Bernard Accoyer. Vos propos sont inconvenants !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. C'est d'ailleurs faire bon marché des efforts justement consentis par notre système de santé. Nous l'avons vu encore dernièrement à Toulouse.

M. Bernard Accoyer. Ça n'a rien à voir !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Les hôpitaux, les cliniques privées et les systèmes d'urgence se sont entièrement mobilisés pour apporter une réponse, qui a été unanimement admirée. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Sur les hôpitaux, je vous rappellerai que ce Gouvernement a signé trois protocoles.

Au mois de mars 2000, Martine Aubry a dégagé 10 milliards de francs de plus pour améliorer le traitement des urgences, le statut des praticiens hospitaliers et les moyens des hôpitaux.

Au mois de mars 2001, j'ai signé un protocole de 2 milliards et demi de francs par an qui permet de revaloriser la carrière de tous les agents hospitaliers, infirmières, aides-soignantes, personnels administratifs et techniques.

M. Yves Nicolin. Tout va bien alors ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Quant aux cliniques privées, je répète ce que j'ai dit hier, le 4 avril dernier nous leur avons accordé plus de 1 milliard de francs supplémentaires.

M. Lucien Degauchy. Pourquoi elles ne sont pas d'accord alors ?

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Nous voulons leur permettre de mieux rémunérer leur personnel, puisque, nous le savons, les salaires des infirmières y sont de 30 % inférieurs à ceux de l'hôpital public.

M. François Goulard. Les cliniques n'ont pas les moyens !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. S'il en est ainsi, si les cliniques privées sont dans cette situation difficile...

M. Pierre Lequiller. C'est la faute aux 35 heures !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. ... c'est parce que le politique de rémunération n'est depuis des années pas à la hauteur de celle de l'hôpital public.

M. Bernard Accoyer. Ce n'est pas vrai !

Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité. Peut-être aussi parce qu'entre 1993 et 1997 (*Vives exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*), la croissance des dépenses de l'hospitalisation privée a été inférieure de 14 points à celle de l'hôpital public.

Aujourd'hui, vous n'avez pas le droit de nous donner des leçons. Nous avons rattrapé votre retard et nous continuerons à le faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – « Hou ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

AIDE À DOMICILE

M. le président. La parole est à Mme Hélène Mignon, pour le groupe socialiste.

Mme Hélène Mignon. Madame la secrétaire d'Etat aux personnes âgées, à plusieurs reprises, nombre d'entre nous ont appelé l'attention du Gouvernement sur les difficultés que rencontrent les CCAS et toutes les structures d'aide à domicile en direction des personnes âgées.

En effet, depuis le printemps, les caisses régionales d'assurances maladie ont réduit brutalement, dans la plupart des départements, le nombre d'aides ménagères, mettant en grande difficulté des personnes âgées et leurs familles.

M. Bernard Accoyer. C'est vrai.

M. Yves Nicolin. Tout va bien, Mme la ministre vient de le dire.

Mme Hélène Mignon. La justification avancée ces derniers temps met en cause la prochaine entrée en application de l'allocation pour perte d'autonomie. A Toulouse, en raison des conséquences de l'explosion d'AZF, les personnes âgées ont encore plus qu'auparavant besoin d'aide et de présence. Il y a quelque jours, je vous demandais, madame la secrétaire d'Etat, de bien vouloir envisager une mesure spécifique. Quelle réponse pouvez-vous aujourd'hui nous apporter ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées.

Mme Paulette Guinchard-Kunstler, *secrétaire d'Etat aux personnes âgées*. Madame la députée, plusieurs régions se trouvent effectivement confrontées à une insuffisance des dotations des heures d'aide ménagère au regard de l'augmentation des besoins des personnes âgées dépendantes.

Mme Christine Boutin. Toute la France !

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Cette situation a conduit certaines associations de maintien à domicile, certains CCAS, à suspendre ou à diminuer leur temps d'intervention en direction des personnes âgées dépendantes.

M. François Rochebloine. La faute à qui ?

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées. J'ai ici une lettre d'une association qui me fait part du risque de diminution de son intervention en matière d'heures d'aide ménagère. C'est pourquoi, dès le mois de juin, j'ai alerté l'ensemble des conseils d'administration des caisses de retraites qui ont la responsabilité de l'affectation des dotations des heures d'aide ménagère au titre de l'aide extralégale des caisses. Le conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance vieillesse vient de prendre la décision, pour le dernier trimestre de cette année, d'attribuer de façon exceptionnelle plus de 420 000 heures supplémentaires sur l'ensemble des régions qui sont en difficulté. J'espère que ce geste permettra de répondre à la demande.

M. Bernard Accoyer. C'est grossièrement insuffisant !

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées. Pourquoi nous retrouvons-nous dans cette situation ? J'ai le réel sentiment que celle-ci tient à l'échec même de la prestation spécifique dépendance. (*Exclamations sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Pour un certain nombre de raisons, les associations de maintien à domicile, les personnes âgées et leurs familles ont préféré recourir à des heures d'aide ménagères des caisses de retraite plutôt qu'à la prestation spécifique dépendance. Je crois qu'il fallait le dire, et le dire très simplement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Accoyer. Ce n'est pas du tout ce que disent les CRAM !

Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées. La situation résulte aussi d'une augmentation sans précédent des besoins des personnes âgées dépendantes. Il y avait donc urgence à mettre en place l'allocation personnalisée d'autonomie. Ce sera chose faite au 1^{er} janvier 2002. Cette allocation, qui répond donc à un véritable besoin, est attendue tant par les personnes âgées et leurs familles que par les professionnels.

A Toulouse, les personnes âgées ont, eu égard au traumatisme qu'elles ont subi, besoin d'un accompagnement spécifique. L'angoisse, l'inquiétude les placent dans une situation de plus grande fragilité. C'est pourquoi la Caisse nationale d'assurance vieillesse vient d'attribuer une dotation supplémentaire de plus de 17 000 heures pour la région de Toulouse et qu'elle vient de mettre en place un dispositif financier particulier en liaison avec l'ensemble des associations de maintien à domicile, afin de répondre aux situations les plus douloureuses.

Quoi qu'il en soit, l'allocation personnalisée d'autonomie répond à une urgence et j'observe sur l'ensemble du territoire français une véritable mobilisation pour sa mise en place. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je vais maintenant appeler une autre question du groupe du Rassemblement pour la République, qui dispose encore de six minutes quarante-cinq. J'appelle tous les intervenants, les auteurs des questions comme les membres du Gouvernement qui leur répondront, à la brièveté. Je pourrais ainsi appeler toutes les questions prévues.

MOYENS DU SERVICE DES DOUANES À LA MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Pierre Petit, pour le groupe RPR.

M. Pierre Petit. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Monsieur le ministre, la Martinique, en dépit des emplois-jeunes et des contrats précaires, compte aujourd'hui 35 % de chômeurs. Cette oisiveté provoque violence, insécurité et agressions. Les agressions visent surtout nos touristes. Or, à la Martinique, notre seule mais granche chance, c'est de réussir grâce au tourisme.

Je sais que, pour ce qui vous concerne, les services des douanes remportent quelques succès, concernant notamment la grande délinquance.

Dans notre petit pays, on pratique le cabotage. Ainsi, des canots apportent facilement des îles anglaises ou d'autres îles voisines de la drogue à la Martinique et repartent avec le produit des rapines.

Il manque à la douane, dont vous avez la charge, des vedettes rapides. Avec un minimum de deux vedettes rapides, nous pourrions résoudre le problème.

Nos collectivités locales sont prêtes à financer en partie ces vedettes. Mais nous ne pourrions pas de toute façon y affecter le personnel douanier compétent, qui ne dépend que de vous, c'est-à-dire de l'Etat.

Avez-vous la volonté de nous aider à résoudre le problème ? Dans l'affirmative, dans quel délai ?

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au budget.

Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur Petit, à votre question précise, je m'efforcerai de répondre de la façon la plus précise possible.

Vous avez insisté sur la nécessité de renforcer la surveillance de la zone maritime des Antilles, dont la direction des douanes de Fort-de-France a la responsabilité.

Cette direction dispose d'un certain nombre de moyens qui paraissent adaptés aux missions qui lui sont confiées. Il s'agit, d'une part, de deux avions bimoteurs et d'un patrouilleur ainsi que, d'autre part, de deux vedettes de surveillance qui assurent en complémentarité la surveillance des côtes, ce qui est en effet une tâche importante.

M. Charles Cova. Avec les 35 heures, il faudrait quatre vedettes !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Je crois que ce dispositif est adéquat. Nous avons néanmoins chargé le directeur des douanes, dans le cadre de l'étude qu'il mène en ce moment sur les moyens accordés à la direction générale des douanes dans son ensemble, d'étudier de quelle manière des moyens plus rapides pourraient être mis à la disposition du département. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Yves Fromion. Que c'est bien dit !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Assez d'études !

COUVERTURE DU TERRITOIRE
PAR LE TÉLÉPHONE MOBILE

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot, pour le groupe UDF.

M. Jacques Barrot. Monsieur le Premier ministre, ma question porte sur l'exécution de décisions gouvernementales qui ont été prises sous votre autorité directe.

A l'issue du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire qui s'est tenu le 9 juillet 2001 à Limoges et que vous avez présidé, vous avez annoncé solennellement un effort national pour accélérer la couverture de notre territoire par le téléphone mobile, dont sont encore privés un nombre élevé de nos compatriotes.

Vous avez décidé que cet effort serait partagé entre l'Etat, les opérateurs et les départements.

Trois mois plus tard, silence radio ! *(Sourires.)*

Interrogé utilement par le président de notre commission des finances, le secrétaire d'Etat à l'industrie a annoncé vendredi dernier l'envoi, dans quinze jours, d'une circulaire aux préfets, cette circulaire devant « définir les conditions de la concertation à engager localement par les préfets lorsque leurs départements comportent des zones d'ombre ».

Mais ce n'est pas de concertation ou de nouvelles palabres que nous avons besoin ! Les opérateurs nous affirment quant à eux qu'ils sont prêts. Dans nos départements, nous préparons en ce moment nos budgets pour l'année 2002. Nous sommes prêts à consentir les efforts financiers nécessaires, mais encore faut-il que nous connaissions exactement l'engagement de l'Etat.

Si ma question, monsieur le président, sera, selon votre vœu, courte et précise, j'aimerais que la réponse qui lui sera apportée le soit tout autant.

Les crédits d'Etat correspondants sont-ils vraiment inscrits ? Si oui, à quelle ligne budgétaire et à quelle date les enveloppes affectées par l'Etat aux départements seront-elles notifiées ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. Je me joins à vous, monsieur Barrot, pour solliciter une réponse courte et précise. *(Sourires.)*

La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Je vous remercie, monsieur Barrot, de me poser cette question. Je vais y répondre avec autant de précision que je me suis exprimé devant l'Assemblée nationale vendredi dernier. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Lors du CIADT du 9 juillet 2001, nous avons décidé d'achever dans les trois ans la couverture par les réseaux de téléphonie mobile des lieux de vie permanents et occasionnels, c'est-à-dire de la grande majorité du territoire et de l'immense majorité de la population. Ce sont ainsi 1 480 communes non couvertes qui doivent l'être, pour 1,4 milliard de francs. Voyez comme je suis précis.

La modification récente des conditions financières d'attribution des licences UMTS permettra aux opérateurs d'investir plus rapidement dans l'extension de la couverture mobile GSM. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. Nicolas Forissier. Hors sujet !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Vous avez donc entièrement satisfaction quant à la couverture du territoire et de la population, mais aussi quant à la rapidité de l'opération puisque la couverture totale du territoire ne prendra plus que deux ans au lieu des trois prévus.

M. Nicolas Forissier. Hors sujet !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Vous aurez enfin la satisfaction d'entendre qu'à notre demande les opérateurs ont décidé d'accomplir un effort financier supplémentaire qui allégera celui des collectivités territoriales et celui de l'Etat : la société SFR m'a indiqué par écrit qu'elle était prête à déployer 100 millions d'euros de plus et je vous indique qu'Orange est prête à s'engager par écrit sur le même effort. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

Vous avez donc satisfaction sur toute la ligne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

CENTRE D'ACCUEIL DE SANGATTE

M. le président. La parole est à M. Dominique Dupilet, pour le groupe socialiste.

M. Dominique Dupilet. Monsieur le ministre de l'intérieur, le nom de Sangatte, petit village du Pas-de-Calais, est maintenant connu de la France entière. Au cours des derniers mois, les médias ont souvent montré ce centre de réfugiés qui viennent de cent trente pays et qui aspirent à passer en Grande-Bretagne par tous les moyens. Ce centre a été ouvert provisoirement en 1999.

Vous vous êtes saisi du problème, notamment lors de discussions avec le gouvernement britannique.

Sangatte, qui compte 1 021 habitants, accueille plus de 1 000 réfugiés dans un bâtiment qui a servi durant la construction du tunnel sous la Manche. La situation, délicate pour les habitants et pour les élus, risque de dégénérer à tout moment. Elle mobilise les services de la justice, de la police, des douanes, du conseil général, des hôpitaux et des services municipaux.

Mes questions seront simples.

La fin de ce centre provisoire est-elle envisagée ? Peut-on imaginer, en concertation avec les élus et des associations humanitaires, une solution permettant d'accueillir, dans des conditions acceptables par tous, réfugiés et population locale sur la zone du Calaisis ?

Où en sont les discussions avec la Grande-Bretagne concernant l'accueil des réfugiés ?

Enfin, la Communauté européenne envisage-t-elle de créer un nouveau statut juridique en faveur des réfugiés, leur conférant des droits identiques sur l'ensemble du territoire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Lucien Degauchy. N'importe quoi !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur Dupilet, il convient de rappeler que les étrangers concernés ne sont pas des demandeurs d'asile en France.

Alors que le Gouvernement doit faire face à des demandes d'hébergement non satisfaites, il ne paraît pas souhaitable d'accréditer l'idée que la France pourrait

accueillir sans limite des étrangers en situation irrégulière et qui n'ont, de surcroît, aucune envie de rester sur notre territoire.

Au demeurant, les hypothèses de création d'autres centres éloignés de la liaison ferroviaire transmanche se heurtent à un inconvénient majeur : il n'existe pas de disposition juridique permettant de contraindre les clandestins à se rendre dans de tels centres qui ne sont que des centres d'accueil et non de rétention. J'indique que la quasi-totalité d'entre eux sont des ressortissants de pays anglophones et il n'existe aucune solution de reconduite à la frontière compte tenu de la situation politique dans leur pays.

Des efforts importants sont faits par la France pour désengorger le site de Sangatte. J'ai récemment rencontré M. David Blunkett pour m'entretenir avec lui de la situation. Le Royaume-Uni est d'ores et déjà prêt à affecter des fonctionnaires britanniques de l'immigration dans la zone de contrôle de Coquelles, en complémentarité avec la police française aux frontières, et à renforcer sa coopération opérationnelle avec la police française.

Enfin, dans le cadre de la JAI - justice et affaires intérieures - je m'efforce plutôt de mettre en œuvre des procédures européennes communes concernant l'instruction des demandes d'asile qui permettraient de réduire les disparités existantes entre Etats membres de l'Union européenne et les pratiques d'asile à la carte, qui sont à l'origine de la pression sur le Calais en direction du Royaume-Uni. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

CONTENTIEUX ÉLECTORAL ET RECOUVREMENT DES TAXES LOCALES

M. le président. Pour le groupe RPR, la parole est à M. Léon Vachet, à qui je demande d'être bref.

M. Léon Vachet. Je serai bref, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Plusieurs communes peuvent aujourd'hui rencontrer d'importantes difficultés dans la mesure où elles seraient dans l'impossibilité, selon certains services fiscaux, d'opérer le recouvrement de leurs taxes foncières et d'habitation.

En effet, l'existence d'un contentieux électoral en cours bloquerait les rôles le temps de la procédure judiciaire, même en cas d'appel devant le Conseil d'Etat d'une décision du tribunal administratif confirmant l'élection. Ces communes verraient alors leurs ressources temporairement bloquées et les contribuables ne pourraient plus bénéficier de l'échelonnement du versement de leurs taxes locales.

Une telle situation semble pour le moins absurde. C'est pourtant celle que vit aujourd'hui la commune de Mourès, dans le département des Bouches-du-Rhône. Les services fiscaux de la sous-préfecture ont fait savoir qu'ils ne partageaient pas l'analyse des services fiscaux et que la commune pouvait tout à fait procéder au recouvrement des taxes.

Monsieur le ministre, pouvez-vous départager ces services, débloquent ainsi la situation difficile dans laquelle se trouvent certaines collectivités locales? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au budget, qui dispose d'une minute pour départager. (*Sourires.*)

Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget. Monsieur le député, en mon nom ainsi qu'au nom de Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur, je vous précise que les principes applicables en matière de compétence communale et de contentieux électoral sont clairs.

Tant qu'une décision de justice définitive annulant une élection n'est pas intervenue, un maire, comme du reste tout élu local, non seulement peut mais doit exercer toutes ses compétences, *a fortiori* en matière de fiscalité locale.

Ainsi, les actes qui sont pris par l'élu entre son élection et l'éventuelle annulation de celle-ci ne seront pas entachés d'illégalité pour cette seule raison.

Les principes sont donc clairs. Si, sur le plan local, nos services proposent des interprétations différentes, je veillerai, ainsi que Daniel Vaillant, à ce que ces principes soient respectés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

4

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION ÉTRANGÈRE

M. le président. Mes chers collègues, vous savez le prix que j'attache, comme nous tous, à l'approfondissement de nos relations avec nos collègues du Bundestag.

J'ai le plaisir à ce propos de souhaiter la bienvenue à une délégation de la commission des affaires européennes du Bundestag, conduite par M. Günter Gloser. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent et applaudissent.*)

5

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (*suite*)

M. le président. Nous en revenons aux questions au Gouvernement.

TAXE TOBIN

M. le président. La parole est à Mme Chantal Robin-Rodrigo, pour le groupe RCV.

Mme Chantal Robin-Rodrigo Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre et elle concerne la taxe dite « taxe Tobin ».

Monsieur le Premier ministre, au nom de la coordination ATTAC de l'Assemblée nationale, qui regroupe plus de cent trente députés, je souhaite une nouvelle fois attirer votre attention sur la taxe Tobin.

Je regrette que les amendements déposés à cet égard dans le cadre de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2002 aient été repoussés. Cela me semble contradictoire avec nombre de vos déclarations, alors même que, dès 1995, vous aviez soutenu cette proposition.

M. Christian Jacob. Il a menti !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Si le prélèvement de cette taxe n'a pas pour ambition de tout résoudre, celle-ci constitue un pas en avant vers une meilleure répartition des richesses. Nous sommes conscients qu'il faudrait, pour qu'elle ait un effet, l'instituer au moins dans la zone euro.

Adopter le principe de la taxe Tobin serait affirmer la volonté politique de votre gouvernement de lutter contre la prééminence de la spéculation financière au moment où les événements dramatiques survenus aux Etats-Unis démontrent que le terrorisme se nourrit de l'argent sale, de la spéculation et des paradis fiscaux.

Ma question est simple : le Gouvernement est-il prêt à encourager l'adoption de la taxe Tobin dès le vote de la loi de finances pour 2002, comme le demande depuis plusieurs années la coordination ATTAC de l'Assemblée nationale, qui regroupe, je vous le rappelle, des députés de tous les groupes politiques de la gauche plurielle ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Charles Cova. A l'attaque !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Madame la députée, j'ai eu l'occasion de recevoir il y a quelque temps les représentants du mouvement ATTAC. Nous avons eu une discussion fort intéressante, dont ils ont dû vous rendre compte.

Je crois comprendre que, lors de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances, la question sera reposée. Nous l'aborderons de façon ouverte, étant observé que mon collègue allemand et moi-même ainsi que mon collègue belge avons obtenu de la Commission européenne qu'une étude sur l'ensemble des abus de la mondialisation et des remèdes possibles – je pense notamment à la taxe Tobin – nous soit remise. Cette étude devrait nous être remise au mois de janvier ou au mois de février.

Sous le bénéfice de ces observations, nous aborderons volontiers la question dans le cadre de la deuxième partie du projet de loi de finances. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

TESTS DE DÉPISTAGE DE CERTAINS CANCERS

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Guen, pour le groupe socialiste.

M. Jean-Marie Le Guen. Monsieur le ministre délégué à la santé, les Français ont été choqués d'apprendre qu'alors que le diagnostic du cancer du sein représente un enjeu majeur de santé publique, les tests de dépistage de certains cancers du sein, provoqués notamment par la mutation du gène BRCA 1, ne pouvaient être réalisés que par l'intermédiaire d'un laboratoire américain, Myriad Genetics, qui, disposant d'un brevet sur ces tests génétiques, en détient donc le monopole commercial.

Cela a pour conséquence d'obliger l'ensemble des laboratoires français à envoyer leurs tests aux Etats-Unis, ce qui a des incidences évidentes quant aux coûts, aux délais et à la fiabilité des tests eux-mêmes.

Un tel monopole n'est pas non plus sans conséquence sur le développement de la recherche scientifique.

Dès lors, ma question est double. Tout d'abord, nous aimerions connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et savoir quelles mesures il envisage de prendre.

Cet événement pose par ailleurs la question de la recherche et de l'avenir des industries françaises de biotechnologie. Certains pays européens – je pense notamment à l'Allemagne – ont accordé des aides financières à ces industries pour leur permettre de se développer. Monsieur le ministre, au-delà du problème de Myriad Genetics, quelle est donc la position du Gouvernement sur les questions touchant à la recherche et au développement des industries de biotechnologie ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, comme vous avez été très disciplinés, il reste à M. le ministre délégué à la santé pratiquement cinq minutes d'antenne pour répondre ! (*Sourires.*)

Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé. C'est trop, monsieur le président, d'habitude vous me donnez dix secondes ! Merci !

Monsieur le député, les Français et de nombreux députés se sont indignés, à juste titre, lorsqu'ils ont appris que ce test de prédisposition au cancer du sein avait fait l'objet d'un brevet déposé, en janvier dernier, devant l'Office européen des brevets par la société Myriad Genetics, interdisant ainsi des recherches semblables et obscurcissant l'avenir. Je rappelle qu'en France les inventions peuvent être brevetées, à l'exception de celles portant sur le génome humain.

M. Alain Tourret. Très bien !

M. le ministre délégué à la santé. Si ce brevet était accepté, il interdirait la réalisation du test aux dix-neuf laboratoires français le pratiquant actuellement dans de meilleures conditions, puisque 10 % à 20 % des mutations ne sont pas détectées par le laboratoire américain Myriad Genetics. De plus, il faudrait que les échantillons prélevés soient adressés à Salt Lake City,...

M. Jacques Myard. Chez les mormons !

M. le ministre délégué à la santé. ... les recueils d'échantillons internationaux étant centralisés pour que l'examen soit réalisé aux Etats-Unis. Cela serait inacceptable.

Voilà pourquoi, en octobre dernier, l'Institut Curie, l'Institut Gustave-Roussy, l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris ont déposé une plainte, soutenue par mon collègue Roger-Gérard Schwartzberg, ministre de la recherche, et par moi-même. Nous en sommes là ! Il est évident que les conditions d'exploitation d'un tel brevet par la société américaine seraient contraires à l'éthique et à la pratique française, qui se veut multidisciplinaire et n'accepte pas le brevetage du vivant.

Par ailleurs, et là je me tourne vers MM. Pierret et Fabius, la transposition en droit français de la partie consacrée aux biotechnologies de la directive 98/44 a longuement été discutée par le Premier ministre et le Président de la République. Pour l'instant, cette transposition n'est pas envisagée, car les conditions que nous avons posées pour des raisons éthiques et scientifiques ne sont pas remplies.

Enfin, une enveloppe de 150 millions d'euros est destinée à soutenir les entreprises performantes dans ce domaine de la biogénétique et un fonds de capital-risque sera créé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures cinq, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de M. Claude Gaillard.)

(M. Claude Gaillard remplace M. Raymond Forni au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

6

MUSÉES DE FRANCE

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 23 octobre 2001.

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux musées de France.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants à cette commission.

« J'adresse ce jour à M. le président du Sénat une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette commission a été notifiée à M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

7

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2002

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 (n^{os} 3307, 3345).

Discussion générale (suite)

M. le président. Hier soir, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Jean-Luc Prél.

M. Jean-Luc Prél. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à la santé, chers collègues, nous examinons aujourd'hui le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002. C'est dire que le moment est venu de nous prononcer sur la politique sociale du pays, d'en définir – en principe – les objectifs et de nous donner les moyens de les financer.

Le contexte aujourd'hui est, hélas ! moins favorable qu'hier. Nous assistons à un ralentissement économique. C'est l'occasion de vous adresser un premier reproche, monsieur le ministre : la « cigale Jospin » a préféré, comme Michel Rocard en 1988, distribuer en 2000 la « pseudo » cagnotte alors que la fourmi aurait profité de l'occasion pour diminuer la dette et entreprendre les réformes de fond indispensables. La bise vient et vous n'avez pas préparé le pays par les réformes de la retraite et de la santé, notamment, reconnues par tous comme incontournables.

Pour 2002, vous affichez un optimisme béat, mais croyez-vous à vos propres prévisions ?

Les recettes sont trop optimistes car elles sont fondées sur une croissance de 2,5 % et une augmentation de la masse salariale de 5 %. Aucun prévisionniste économique sérieux ne croit à ces chiffres. Nous pouvons donc dénoncer l'insincérité des recettes qui va, par conséquent, remettre en cause l'équilibre.

Deuxième reproche : les transferts de financement sont inadmissibles

Je pense, bien sûr, au transfert de la branche famille vers la retraite, sur lequel nous reviendrons, mais surtout au transfert destiné au financement incertain des 35 heures, ce que l'on appelle encore le « FOREC virtuel », pourtant créé, en principe, lors de la loi de financement de 2000. Pourquoi un tel retard, si ce n'est pour masquer le non-financement du FOREC ?

Vous affectez notamment aux 35 heures les taxes sur le tabac et les alcools. Il s'agit, pour l'UDF, d'un détournement inadmissible. Ces taxes devraient servir au financement de la prévention et du traitement des maladies induites par ces deux fléaux, qui font chacun 60 000 morts par an. Car cette prévention et ce traitement constituent une réelle priorité de santé publique.

J'ai déjà entendu Alfred Recours – il n'est pas là mais j'aurai sans doute l'occasion de lui redire au cours du débat – expliquer que ces taxes restaient affectées à l'assurance maladie, puisqu'elles tentaient de combler les exonérations de cotisations. Il n'est pas possible de le suivre dans ce raisonnement, intelligent mais fallacieux. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)*

Si vous n'aviez pas décidé ces 35 heures, vous ne seriez pas dans l'obligation d'effectuer ce détournement, qui a motivé, notamment, le départ du MEDEF et le vote négatif du conseil d'administration de la CNAM.

Troisième reproche majeur : les dépenses sont volontairement sous-estimées.

Sans doute seront-elles tenues pour la famille et la retraite. Mais qu'en sera-t-il pour la santé ? Tous les observateurs objectifs savent que l'objectif sera largement dépassé.

Quel est aujourd'hui le statut de l'ONDAM ? Est-ce un objectif à respecter ? Est-ce un objectif virtuel ? Comment est-il fixé ? Que se passe-t-il s'il est dépassé ? Le Gouvernement fait tout pour brouiller une définition déjà incertaine.

Vous allez – et c'est là l'un des articles majeurs du texte – nous proposer un ONDAM de 738,7 milliards de francs, en augmentation de 45,4 milliards soit de 6,5 % par rapport à 2001, et de 109 milliards en trois ans.

Comment est-il calculé ? Certainement pas à partir d'une étude des besoins au niveau régional puis au niveau national, certainement pas en tenant compte du vieillissement de la population, des améliorations technologiques, des nouvelles molécules plus onéreuses – 3 % prévus en plus pour le médicament – mais, « hélas » ! à partir d'un taux d'augmentation « pifométrique »,...

M. François Goulard. « Bercymétrie » !

M. Jean-Luc Prével. ... de 3,5 % appliqué aux dépenses prévisionnelles de l'année en cours au mois de septembre.

Vous tenez si peu compte des besoins que le premier amendement déposé, à moins que cela ne change cette année, repousse en fin de débat la discussion du rapport, ce qui signifie clairement : fixons l'objectif des dépenses d'abord, voyons ensuite les priorités. C'est donc un ONDAM essentiellement comptable et irréaliste. Certes, le président Le Garrec – dont je salue le siège (*Sourires*) – a entendu Claude Le Pen développer le concept de « bien supérieur » et il l'approuve. Mais il n'en tire aucune conclusion pratique, se satisfaisant, d'une augmentation de 3,5 % voire de 3 % pour le médicament, dont les dépenses augmentent, dans tous les pays, de 7 %.

Un peu de logique, monsieur le ministre ; si nous acceptons le concept de « bien supérieur », acceptons-en les conséquences et fixons l'ONDAM à un taux réaliste. C'est une nécessité.

Notre système de soins est l'objet d'un paradoxe. Je vous ai déjà entendu là-dessus et je crois que nous sommes d'accord : reconnu comme le meilleur du monde par l'OMS, il est au bord de l'explosion, après quatre ans et demi de votre gestion.

Les professionnels libéraux sont désabusés. Ils n'acceptent plus d'être les boucs émissaires. Martine Aubry voulait déjà rénover les relations de confiance. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Vous avez organisé le « Grenelle de la santé », qui accouche d'une souris. Les professionnels libéraux ont des soucis de démographie, de reconnaissance, d'organisation de la permanence de soins... Mais leurs revendications majeures, et justifiées, portent sur la revalorisation des actes, le rejet des sanctions collectives et la prise en compte de l'individualisation des pratiques. Allez-vous revaloriser la consultation, la visite, l'acte de soins infirmiers, les frais de déplacement, notamment ceux des infirmières ? Si l'on en juge par l'ONDAM proposé, la réponse est clairement « non ».

Allez-vous renoncer aux lettres clés flottantes ? Mme Guigou a dit à plusieurs reprises que telle n'était pas son intention. Pourtant, vous croyez si peu à ces lettres clés flottantes que vous n'avez fixé l'objectif des dépenses déléguées qu'en avril. Vous affirmez que vous rebasez l'ONDAM ? Soyez logiques et renoncez à ce chiffon rouge. Les sanctions collectives sont inacceptables, dans leur principe même, alors que l'évaluation des pratiques individuelles est acceptée par tous – ce vers quoi s'acheminent même les Allemands.

Les cliniques, monsieur le ministre, existent-elles encore ? La réponse de Mme la ministre m'en fait douter. Bien qu'elles jouent un rôle essentiel en chirurgie – 60 % des actes et en obstétrique 40 % –, elles ne sont même pas mentionnées dans le rapport annexé.

M. François Goulard. C'est vrai !

M. Jean-Luc Prével. S'agit-il d'un oubli ou d'une volonté ? J'ai déposé un amendement pour, en deux lignes, rappeler leur place dans le système de soins. Claude Evin, avec mépris, l'a rejeté. Quel symbole !

M. Claude Evin, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour l'assurance maladie et les accidents du travail. Vous exagérez !

M. Jean-Luc Prével. C'est la réalité !

M. Claude Evin, rapporteur. Elle est subjective, votre réalité !

M. Jean-Luc Prével. Cet amendement visait simplement à rappeler le rôle des cliniques, qui ne sont même pas mentionnées dans le rapport. Lorsque je l'ai défendu en commission, vous avez dit que c'était ridicule et inutile.

M. Claude Evin, rapporteur. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Luc Prével. Mais si ! Quand il viendra en discussion, nous en reparlerons.

La plupart des établissements privés sont dans une situation critique : rentabilité quasi nulle, pénurie de personnel dont les rémunérations sont inférieures à celles des hôpitaux de 30 %. Les établissements demandent 6 milliards pour permettre de rétablir la parité des salaires. L'ONDAM va-t-il le permettre ? Certainement pas.

Les hôpitaux, ceux dont l'activité augmente, sont dans une situation catastrophique. L'activité réelle n'est pas prise en compte, pas plus que l'augmentation des prix des prothèses, des médicaments, du matériel à usage unique. Les reports d'investissements sont arrivés à la limite – hôtellerie, adaptation des urgences, matériel IRM, PETSCAN, où nous sommes quasiment derrière la Turquie ! – et les reports de charge sur l'année suivante aussi. La fédération hospitalière de France, les directeurs de CHU demandent un rebaseage. Allez-vous l'accorder ?

Quelles sont les possibilités ? Refuser les malades, instaurer des quotas pour les interventions : ce serait inadmissible et je sais, monsieur le ministre, que vous n'y êtes pas favorable. Licencier le personnel serait également inacceptable. L'hôpital, dont je préside le conseil d'administration, sur un budget de 740 millions, souffre d'une impasse budgétaire de 30 millions. Le conseil d'administration vient de décider de ne plus payer la taxe sur les salaires.

La solution consisterait-elle à ne plus payer l'Etat en attendant qu'il donne les financements correspondant à l'activité réelle, à la prise en charge des patients ? Est-ce un exemple à suivre pour les autres hôpitaux ?

Une autre solution consisterait à ne plus payer EDF. J'attends avec intérêt que celle-ci coupe l'électricité à l'hôpital... Je pense qu'alors nous aurions un financement. Monsieur le ministre, voilà ce que je vous propose aujourd'hui.

Comment va-t-on résoudre les problèmes de démographie, aggravés par les 35 heures ? C'est le Gouvernement qui a décidé, il y a quatre ans et demi, l'application des 35 heures et qui l'impose à toutes les entreprises le 1^{er} janvier 2002. Qu'a-t-il prévu pour les hôpitaux ? 12 000 créations de postes.

M. Bernard Kouchner, *ministre délégué à la santé*. Non, 45 000 !

M. Jean-Luc Prél. Le Gouvernement savait que les 35 heures s'appliqueraient le 1^{er} janvier 2002. Alors, qu'a-t-il prévu pour les hôpitaux ? Pour l'instant, et pour 2002, 12 000 postes. Seront-ils même pourvus ? On sait qu'il y a une pénurie. Seront-ils financés ?

M. le ministre délégué à la santé. Oui !

M. Jean-Luc Prél. On en doute. L'application ne sera effective qu'en 2004, au mieux. « Faites ce que je dis, pas ce que je fais », voilà le message que le Gouvernement adresse aux entreprises.

Comment la mesure sera-t-elle financée ? 1,2 % en 2002, est-ce suffisant ? Personne ne le pense.

Non, décidément, l'ONDAM est irréaliste et vous savez déjà qu'il ne sera pas tenu. Pourquoi, dès lors, demandez-vous aux libéraux de le respecter ?

Monsieur le ministre, je vous repose la question suivante – n'ayant pas obtenu de réponse en commission : allez-vous poursuivre, accélérer la correction des inégalités interrégionales et intrarégionales ? Certains demandent que l'on y renonce.

Quatrième reproche : qui pilote notre système ? L'étatisation est quasiment achevée.

M. François Goulard. C'est vrai !

M. Jean-Luc Prél. Le Gouvernement est responsable des hôpitaux, des cliniques, du médicament et d'une large part de l'ambulatoire. Que n'avez-vous réformé le système pour clarifier le rôle de l'Etat, du Parlement, des caisses, des professionnels ? La défunte loi « modernisation santé » n'a pas été présentée. Vous avez supprimé les cotisations maladie des salariés, remplacées par la CSG, vous avez pris acte du départ du MEDEF. Vous savez qu'il est nécessaire de permettre la fongibilité des enveloppes.

Pourquoi ne vous êtes-vous pas engagés fermement vers une réelle régionalisation, avec une organisation décentralisée permettant une politique de santé de proximité et prenant en compte les besoins responsabilisant les acteurs, comme le propose l'UDF ? Vous avez perdu une occasion unique, monsieur le ministre. Vous n'avez pas préparé l'avenir.

Avez-vous préparé l'avenir des retraites ? Hélas, non ! Avez-vous profité du départ à la retraite des classes creuses, comme c'est le cas aujourd'hui, et de la croissance pour poursuivre la réforme entamée courageusement par Edouard Balladur et Simone Veil ?

Nous sommes tous très attachés à la retraite par répartition. Chacun sait que le « papy boom », à partir de 2005, va poser de réels problèmes, notamment pour les régimes spéciaux. Avez-vous préparé l'autonomie réelle du régime général ? Avez-vous créé une caisse de retraite des fonctionnaires, gérée paritairement ? Allez-vous vers l'équité des différents régimes ? Non, clairement non.

Permettez-vous à tous les salariés de profiter du Préfon, cher à notre ami Goulard ? Permettez-vous la retraite à la carte ? Toujours non.

Vous avez créé des commissions, des groupes de travail, des observatoires pour gagner – c'est-à-dire en réalité perdre – du temps et repousser les décisions. Vous avez manqué de courage. La seule mesure que vous aviez commencé à mettre en place est le fameux fonds de réserve, qui doit atteindre 1 000 milliards. Encore faudrait-il que les fonds soient individualisés et placés puisque, sur ces 1 000 milliards, 340, comme le rappelle

la Cour des comptes, viendront des produits financiers. Or le prix de vente des fameuses licences UMTS vient d'être divisé par huit par Laurent Fabius. Ni notre rapporteur, Alfred Recours, ni le rapporteur pour la branche retraite, Denis Jacquat, n'étaient au courant lors de notre réunion de commission, alors qu'à la même heure, Laurent Fabius annonçait cette mesure. Quelle cohérence, monsieur le ministre !

Vous ne préparez pas l'avenir de nos retraites et c'est une faute inexcusable.

Je n'ai rien vu concernant les conjoints survivants – Denis Jacquat en a parlé hier – dont les demandes sont pourtant bien connues et justes : revoir les règles d'attribution de l'assurance veuvage largement excédentaire, le cumul droits propres – pension de reversion, le problème des polypensionnés pour les conjoints survivants.

S'agissant de la famille, vous ponctionnez les excédents pour financer la branche retraite. Cette décision est inadmissible. Vous devriez les utiliser pour développer une réelle politique familiale indispensable à l'avenir du pays.

Vous n'entrez aujourd'hui encore aucune simplification des vingt-trois prestations et des – excusez du peu ! – 15 000 références familiales totalement ingérables et inexplicables aux bénéficiaires.

Il serait nécessaire d'améliorer les gardes d'enfants, notamment à domicile, de prendre en compte le premier enfant et le dernier enfant, qui est souvent celui qui coûte le plus cher.

En conclusion, monsieur le ministre, j'espère ne pas avoir été trop sévère, car tous ces reproches, vous le savez, ne s'adressent pas directement à vous, mais au Gouvernement dans son ensemble et à tous ceux qui gèrent la protection sociale depuis quatre ans et demi.

Votre projet de loi, j'allais dire « madame la ministre », mais elle ne nous a pas fait l'honneur d'être avec nous cet après-midi,...

M. le ministre délégué à la santé. Elle va revenir.

M. Jean-Luc Prél. ... n'emporte pas l'adhésion de l'UDF. Les débats permettront peut-être de l'améliorer. J'ai déposé de nombreux amendements. Je compte sur vous, monsieur le ministre, pour reconnaître leur pertinence et donc en accepter quelques-uns.

Mais en l'état de ce texte, et conformément à l'avis des conseils d'administration des caisses qui l'ont tous rejeté, l'UDF s'apprête à voter contre, en raison de la surestimation des recettes, de la sous-estimation des dépenses, de l'inexistence de la politique familiale, de l'absence de l'indispensable réforme des retraites, de la poursuite de l'étatisation de la santé avec un ONDAM irréaliste, complètement déconnecté des besoins.

Merci, malgré tout, pour votre écoute attentive. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la Démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le ministre délégué à la santé. Vous pouvez compter sur la solidarité gouvernementale.

M. le président. La parole est à M. Bernard Charles.

M. Bernard Charles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en préambule à l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, je crois nécessaire de rappeler, puisque M. Prél s'est bien gardé de le faire, que le rétablissement des excédents ces dernières années a permis d'améliorer, même si tout n'est pas parfait, la protection sociale de nos concitoyens.

Il est évident que l'assurance maladie doit s'adosser sur une politique de santé clairement définie et permettre à tous d'accéder aux meilleurs soins en mettant en œuvre certaines priorités de santé publique.

Le débat relatif au projet de loi de financement de la sécurité sociale est, chaque année, l'occasion d'un exercice pédagogique, l'occasion aussi d'opérer les choix de santé publique. Le simple rappel des déterminants principaux de l'état de santé suffit à fixer les priorités, qui ne sauraient se résumer à une augmentation quantitative de l'offre de soins.

A cet égard, l'instauration, prévue à l'article 24 du projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé, d'un débat annuel au Parlement sur les perspectives en matière de politique de santé pour l'année $n + 1$ sera une bonne amélioration. En amont de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale, ce débat permettra, à l'instar du débat d'orientation budgétaire, de fixer des orientations claires en matière de santé et de sécurité sociale.

Cependant, la réforme du système conventionnel et du mode de régulation des dépenses de médecine doit être une priorité. La concertation avec les professions de santé, les caisses d'assurance maladie et les partenaires sociaux doit être relancée.

En termes de santé publique, l'intégration dans l'ONDAM des actions de prévention est une mesure très positive. L'augmentation de l'ONDAM, de 4,8 %, pour l'hôpital et les établissements médico-sociaux, de 3,5 % pour les cliniques et de 3 % pour les soins de ville ouvre de réelles perspectives, mais il faut prendre en compte la situation difficile des cliniques. Des pistes existent, comme la mise en œuvre, en particulier dans les villes moyennes et les petites villes, de coopérations public-privé, formule envisagée dans le projet de loi relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Ce partenariat doit être développé, car il permettra de résoudre des problèmes évidents.

En ce qui concerne les soins de ville, des améliorations concrètes doivent être poursuivies comme l'extension de la couverture de l'optique et des prothèses auditives. On note aussi des avancées pour le financement des réseaux de soins, les aides à l'installation et l'expérimentation du rôle des libéraux dans la permanence des soins.

Avant d'aborder le problème du médicament et de l'hôpital, je voudrais souligner rapidement quelques points forts qui doivent être, selon nous, mis en évidence.

Le rapport de la Cour des comptes et le rapport Masse ont montré la nécessité d'une réforme complète du système d'indemnisation des victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Cette réforme devra assurer une réparation intégrale des préjudices. Il serait bon, monsieur le ministre, que vous nous disiez dans quel esprit le Gouvernement entend tenir cet engagement pris devant les organisations représentatives.

La politique en faveur des personnes handicapées doit être renforcée pour garantir une solidarité accrue avec ceux que le handicap isole dans notre société et favoriser leur autonomie.

Alors que nous avons trouvé la branche vieillesse en déficit, elle sera en excédent en 2002. L'APA est une bonne initiative qui concernera 800 000 personnes, mais nous sommes conscients des problèmes que vont affronter les associations de maintien à domicile pour la formation. Des pistes de travail précises ont été tracées. Mais Pascal Terrasse, le grand spécialiste, en parlera mieux que moi.

M. Jean-Luc Prél. Est-ce possible ? *(Sourires.)*

M. Bernard Charles. Pardon ?

M. le ministre délégué à la santé. C'est un compliment, monsieur Charles !

M. Bernard Charles. M. Prél tente plutôt de semer la division dans la majorité.

M. François Goulard. Pas besoin de lui pour cela !

M. Bernard Charles. Qu'il se contente d'essayer de maintenir l'unité de l'UDF, c'est déjà assez difficile !

En ce qui concerne les services de soins infirmiers à domicile, les besoins de financement sont importants et nous souhaitons qu'il en soit tenu compte, notamment dans les départements ruraux.

En ce qui concerne le médicament, on ne peut se satisfaire – je le répète en vain depuis plus de quinze ans – d'une politique à court terme se limitant à des actions sur les prix ou les remboursements et renvoyant les mesures structurelles à plus tard. Il en résulte, en termes de santé publique, des effets négatifs qui ne font que s'amplifier. Il faut donc dégager les moyens nécessaires pour favoriser et financer l'innovation. J'estime, pour ma part, malgré le débat que nous avons eu ce matin en commission, que la possibilité de prescrire des médicaments en DCI est une bonne chose.

En ce qui concerne l'hôpital, il existe un paradoxe extraordinaire entre le malaise actuel des personnels hospitaliers et les éléments réels de satisfaction. De nombreuses raisons militent en faveur d'une vision optimiste de l'hôpital. Notre système de santé est le meilleur du monde selon l'OMS. La fréquentation des hôpitaux n'a jamais été aussi importante et elle s'accroît chaque année. L'opinion publique place l'hôpital au premier rang des services publics, avec 80 % de satisfaction.

M. François Goulard. Les morts ne sont plus là pour se plaindre ! *(Sourires.)*

M. Bernard Charles. Les restructurations engagées concernent plus de la moitié du parc hospitalier. Les budgets et le nombre des emplois médicaux n'ont jamais été aussi élevés.

Pourtant, le malaise est profond. A notre sens, il s'explique par plusieurs facteurs : le développement considérable de la réglementation et des procédures pour de bonnes raisons : la sécurité sanitaire, ou de mauvaises raisons : les instructions diverses qui tombent en avalanche ; l'émergence puissante du consommateur et de ses exigences dans un milieu mal préparé à cette révolution ; le discours un peu général sur la gabegie hospitalière ; le risque judiciaire de plus en plus fréquent ; la distorsion toujours plus flagrante entre l'accroissement des activités hospitalières, l'émergence de nouvelles missions et l'adaptation des moyens nécessaires, le tout dans un processus qui s'accélère avec le temps.

On observe aussi, chez les praticiens hospitaliers – et c'est pourquoi je me félicite, monsieur le ministre, que vous ayez signé cet accord avec eux –, un sentiment de dévalorisation de leur métier : ils se sentent mal dans leur peau.

Toutes ces raisons expliquent le malaise de personnels soumis en outre à de profondes remises en cause et au rythme accéléré des réformes : SROS, composition hospitalière, accréditation, mise en œuvre des protocoles, dialogue social, etc.

Je voudrais insister sur la situation budgétaire des hôpitaux. Depuis plus de dix ans, les efforts financiers consentis par les pouvoirs publics ont surtout porté sur les

mesures salariales, et on le comprend, mais nous souhaitons que deux grands autres objectifs soient pris en compte : le financement des dépenses médicales et la relance de l'investissement.

Le financement des dépenses médicales constitue une priorité absolue. Ce poste budgétaire qui couvre notamment le médicament, les dispositifs médicaux et les fournitures médicales, continuera de progresser sensiblement au cours des prochaines années sous la pression de trois facteurs :

L'effet prix : par exemple, les tarifs des produits sanguins labiles augmentent entre 4 et 20 % ;

L'effet activité : si le nombre d'entrées en court séjour ne s'accroît que modérément, le nombre de points ISA qui traduit le poids médico-économique des cas traités progresse de manière beaucoup plus significative ;

L'impact des innovations et la généralisation des traitements et techniques coûteuses.

La modernisation de l'hôpital public nécessite également un effort significatif d'aide à l'investissement. Nous sommes partisans de la création, à l'instar de ce qui existe pour les collectivités locales, d'un fonds de compensation de la TVA qui permettrait de donner un peu d'oxygène aux hôpitaux pour leurs investissements. Mme la ministre nous a annoncé hier une première mesure, et nous espérons que les crédits prévus seront abondés, sous la forme d'une enveloppe spécifique pour les crédits de fonctionnement. Cela traduirait un effort significatif en faveur de l'hôpital public, qui en a bien besoin.

J'en viens à la mise en œuvre de la RTT. La création de 45 000 postes a fait l'objet d'un accord, même si les discussions se poursuivent. Pour la nuit, le passage de 35 heures à 32 heures 30, qui interviendra le 1^{er} janvier 2004, entraînera un besoin supplémentaire estimé à 5 000 postes. Nous souhaitons donc que les 45 000 postes prévus soient d'ores et déjà créés et qu'un bilan soit dressé fin 2003 pour apprécier s'il est nécessaire d'ouvrir ces postes supplémentaires. Ce processus permettrait de calmer les inquiétudes et de répondre aux besoins de santé publique.

Telles sont, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques réflexions que nous tenions à vous livrer sur ce projet de loi. Je n'ai pas parlé du problème des retraites, d'autre le feront pour moi, mais nous souhaitons que, dans le domaine hospitalier, des mesures significatives soient prises à l'occasion des amendements, avec des enveloppes pour l'investissement et pour le fonctionnement. (*M. André Aschieri et M. Pascal Terrasse applaudissent.*)

M. le président. La parole est à M. François Goulard.

M. François Goulard. En entendant, hier, le très long discours de Mme la ministre, qui nous fait d'ailleurs, cet après-midi, l'honneur de son absence, j'ai été impressionné par l'aplomb avec lequel elle osait parler d'un retour à l'équilibre de la sécurité sociale. Comment pouvez-vous, monsieur le ministre, comment le gouvernement auquel vous appartenez peut-il se targuer d'un retour à l'équilibre de nos comptes sociaux alors que jamais autant de facteurs de déséquilibre à terme n'ont été accumulés ? C'est renversant ! C'est ahurissant !

Retour à l'équilibre, dites-vous. Mais, pour l'an 2000, cet exploit dont vous vous glorifiez a été démonté par la Cour des comptes et c'est à nouveau un déficit qui est apparu.

Retour à l'équilibre, dites-vous. Mais l'assurance maladie, de façon ininterrompue depuis 1997, continue d'être en déficit.

M. le ministre délégué à la santé. Pourquoi commencez-vous en 1997 ?

M. François Goulard. Parce que je m'adresse à ce gouvernement, qui est en fonction, à cette majorité, qui exerce les responsabilités du pouvoir. Mais je sais, pour vous entendre assez souvent, que vous aimez vous référer aux périodes antérieures.

M. le ministre délégué à la santé. Non, à toute la séquence.

M. François Goulard. Je pense que ce qui est en cause aujourd'hui, monsieur le ministre, c'est l'action du gouvernement que vous représentez.

Vous vous targuez d'un retour à l'équilibre du régime des retraites. C'est vrai, mais nous savons quelle en est la cause majeure, qui est purement démographique.

Il est vrai aussi que la branche famille présente des excédents. Nous verrons ce que vous en faites. Et ces excédents sont à l'image de votre absence totale de générosité quand il s'agit des prestations familiales. J'ai encore en mémoire les propos de Mme Ségolène Royal, l'année dernière, quand elle nous expliquait que les politiques familiales à visée nataliste appartenaient au passé et qu'il était incongru de vouloir aider les familles nombreuses pour ce motif.

Il est vrai, monsieur le ministre, que le cycle de croissance amorcé dès le début de 1997 et qui est en train de se tarir est le responsable majeur de la rentrée abondante des recettes. Il est vrai aussi qu'en 1997, dans le premier projet de loi de financement que vous avez présenté, vous avez accru de manière considérable l'assiette des ressources de la sécurité sociale en transférant des points de cotisation vers la contribution sociale généralisée. C'est donc par la croissance et par l'augmentation des prélèvements sur l'économie que vous assurez aujourd'hui un quasi-équilibre.

Mais demain ? Déjà – on l'a dit maintes fois, mais comment ne pas le répéter tant votre insistance à vous glorifier de cet équilibre factice est constante ? – vos prévisions de croissance pour 2002 étaient totalement irréalistes avant les événements du 11 septembre. Désormais, quel économiste, quel responsable politique d'un pays partenaire ou tout simplement quelle personne de bon sens irait prétendre aujourd'hui que la croissance sera maintenue après les événements du début de l'automne ? Personne ne le peut ! Vous êtes les seuls à le faire, et avec quel aplomb ! Mme Guigou considérerait en commission comme totalement déplacé d'évoquer ne serait-ce qu'un fléchissement de la croissance...

En ce qui concerne l'assurance maladie, vous réalisez cette performance incroyable de ne pas contrôler les dépenses...

M. Claude Evin, rapporteur. Oh !

M. François Goulard. ... et en même temps de susciter une fronde généralisée de toutes les professions de santé. Année après année, nous enregistrons ces dérapages continus des dépenses d'assurance maladie. Vous vous mentez à vous-mêmes en présentant vos budgets. Vous mentez au Parlement en présentant des prévisions de dépenses irréalistes.

M. le ministre délégué à la santé. Nous nous trompons parfois, mais ne mentons jamais !

M. François Goulard. En réalité, vous mentez au pays.

M. le ministre délégué à la santé. Non !

Mme Muguette Jacquaint. Vous croyez que les hôpitaux ont trop de crédits, monsieur Goulard ?

M. François Goulard. Les mesures de contrôle de la dépense que vous avez à votre disposition pour la médecine de ville, jamais vous ne pourrez les mettre en œuvre, à supposer que vous en ayez l'envie. Ces mesures de blocage général, de reversement, de lettre-clé flottante, de sanction collective sont totalement inapplicables et ne seront jamais appliquées.

M. Claude Evin, rapporteur. Evidemment !

M. le ministre délégué à la santé. D'ailleurs, elles ne l'ont jamais été.

M. Claude Evin, rapporteur. Et c'est vous qui les avez prises !

M. le ministre délégué à la santé. Exactement !

M. François Goulard. Cela veut dire, monsieur le ministre, que vous ne disposez d'aucun dispositif de maîtrise des dépenses de la médecine de ville.

En ce qui concerne les dépenses pharmaceutiques, vous maniez lourdement, très lourdement la fiscalité. Au point qu'on peut se demander si vous n'êtes pas en train de tuer toute possibilité, pour nos laboratoires, de développer les efforts de recherche pourtant indispensables. Au point qu'on peut se demander si, demain, avec les prélèvements nouveaux que vous prévoyez d'instaurer, la presse médicale de notre pays aura encore les moyens de vivre.

A l'hôpital, vous avez un moyen de contrôle très simple, très grossier, qui s'appelle le budget global. Et si la grève se dessine, vous pouvez toujours desserrer l'écrou. Si les 35 heures, contrainte que vous vous imposez à vous-mêmes, vous obligent à effectuer des recrutements, vous êtes maîtres du jeu. En revanche, vous n'avez plus ces égards pour les cliniques, pour l'hospitalisation privée qui, Jean-Luc Prél a dit très justement, apparaît comme la grande sacrifiée de votre politique. Il y eut notamment cette année inouïe qui a vu le recul de ses crédits ! Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité signale comme un reproche que les salaires des infirmières sont inférieurs dans les cliniques privées à ceux que l'on pratique à l'hôpital public. Pourquoi ? Pour la raison très simple que les cliniques privées n'ont pas les moyens financiers – c'est vous qui les détenez – de payer convenablement leurs infirmières.

Mme Muguette Jacquaint. Je ne comprends plus : vous dites qu'il faut réduire les dépenses !

M. François Goulard. L'hospitalisation privée, si l'on n'y prend garde, est condamnée au dépôt de bilan.

Les professions paramédicales sont aussi sacrifiées. Pour la médecine de ville, vous n'avez pas de moyens de contrôle, mais vous avez eu la main lourde pour ces professions peut-être moins « sensibles », en tout cas moins nombreuses. Les kinésithérapeutes en ont fait les frais et les infirmières libérales en sont également les victimes avec le fameux PSI.

C'est vrai que la critique est facile, et vous y prêtez largement le flanc. Quelle régulation peut être mise en œuvre demain ? L'honnêteté commande de reconnaître qu'il n'y a pas de solution toute prête pour résoudre ce problème qui est parmi les plus difficiles car il n'est pas seulement économique : il est aussi social et touche au plus cher de chacun d'entre nous, c'est-à-dire sa santé, voire sa survie.

A notre sens, la régulation doit se faire à deux niveaux. Elle doit être d'abord macroéconomique. Il est légitime à cet égard que le Parlement vote les prélèvements obliga-

toires qui devront continuer de financer l'assurance maladie de tous les Français. Dans la mesure où il s'agit de prélèvements obligatoires, cette macrorégulation ne peut être en effet que du ressort du Parlement. Mais à côté de cela, il est indispensable de sortir de cette situation de pouvoir quasi-monopolistique de la CNAM dont les décisions appliqués de façon bureaucratique et aveugle sont inacceptables pour l'ensemble des professions de santé.

Nous plaçons, quant à nous, pour l'intervention d'une multiplicité d'organismes d'assurance maladie soumis au même cahier des charges, aux mêmes règles de non-discrimination évidentes des adhérents...

M. Claude Evin, rapporteur. Cela s'appelle le service public !

M. François Goulard. ... mais permettant un dialogue décentralisé entre les assureurs maladie et les professions de santé. Sans cette concertation, sans ce dialogue, sans l'intervention d'une multiplicité d'acteurs et la disparition du monopole actuel, il ne sera pas possible de réguler de manière satisfaisante les dépenses de santé.

J'en viens au rétablissement de l'équilibre des retraites. A cet égard, il est extraordinaire d'entendre un gouvernement qui n'a pas pris une seule mesure en matière de retraites constater avec gloriole que l'équilibre de cette branche a été rétabli. Qui a contribué à ce rétablissement, sinon le gouvernement d'Edouard Balladur en 1993 ? A quoi devons-nous ce rétablissement sinon à une évolution démographique temporairement favorable ?

Votre gouvernement, monsieur le ministre, s'est borné à créer ce pauvre fonds de réserve et à annoncer des recettes mirobolantes qui se sont révélées évanescences. Le plus magnifique exemple est certainement celui des licences UMTS de téléphonie de troisième génération. C'est un cas d'école.

M. Bernard Accoyer. Absolument exemplaire ! Il est vrai que faire partir en fumée des recettes inscrites est une spécialité socialiste !

M. François Goulard. Il faut dire que le dossier a été remarquablement mal géré par les ministres de l'économie et des finances et de l'industrie.

M. Bernard Accoyer. Il était difficile de faire pire !

M. François Goulard. Il y a un an, donc, on nous a annoncé que la moitié des énormes recettes de la vente des licences UMTS – soit 150 milliards de francs – allaient être affectées au fonds de réserve des retraites.

M. Bernard Accoyer. C'est ce qu'on nous a dit ici même, il y a un an !

M. François Goulard. L'appel d'offres, ou plutôt le fameux « concours de beauté » (*Rires sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance*) terminé, les choses avaient changé. Je passe sur la déconvenue du Gouvernement puisque, sur quatre opérateurs pressentis, deux seulement ont répondu à l'appel, l'un d'ailleurs ayant fait une fausse réponse assortie de clauses secrètes, dont nous voyons aujourd'hui les effets.

En tout cas, Mme Guigou nous a indiqué, il y a moins d'un mois, en commission des affaires sociales, que, dans sa grande générosité, le Gouvernement acceptait d'affecter la totalité des recettes de la vente des licences UMTS au fonds de réserve des retraites. C'est-à-dire que la recette escomptée de cent et affectée pour moitié au fonds de réserve était tombée à cinquante et

qu'on nous annonçait comme un grand progrès que cette somme aille abonder en totalité le fonds de réserve des retraites. L'argument était ridicule. Malheureusement, le Gouvernement n'eut pas à faire preuve de cette générosité remarquable en donnant la même chose cette année que l'an dernier puisque le ministre de l'économie et des finances a pris, peu de jours après, la décision, pour le moins étonnante, de diviser par huit le prix d'une licence UMTS.

M. Bernard Accoyer. C'est incroyable !

M. François Goulard. Ainsi, le fameux pactole, cette seule ressource un tant soit peu consistante qui devait alimenter le fonds de réserve des retraites a soudainement disparu.

C'est alors que M. Fabius, jamais en peine d'imagination, a proposé de privatiser des sociétés d'autoroutes. Mes chers collègues, voilà une idée que seule la gauche peut avoir ! (*Rires sur les bancs du groupe Démocratie libérale, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Maxime Gremetz. Vous devriez être content, c'est du libéralisme ça !

M. François Goulard. Il est vrai que pour certaines privatisations, la gauche est une championne. Ce qui est privatisé en l'occurrence c'est une pompe à finances, un péage indu, s'agissant d'équipements totalement amortis aujourd'hui.

M. Bernard Accoyer. Eh oui !

M. François Goulard. Et cet impôt, qui s'appelle « péage », on prévoit de l'attribuer à une société privée. Il s'agit donc de faire payer très cher une société qui encaisse en réalité un impôt : c'est la ferme réinventée.

M. Bernard Accoyer. Tout à fait !

M. François Goulard. Nous en revenons à ces formules financières géniales de l'Ancien régime : bravo, messieurs ! (*Rires sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Bernard Accoyer. Dans le même temps, M. Gayssot annonçait qu'il voulait promouvoir le feroutage !

M. Maxime Gremetz. Le Gouvernement vous copie, monsieur Goulard !

M. François Goulard. En réalité, nous savons tous, par expérience, qu'aucun gouvernement, ni de gauche ni de droite, ne dotera sérieusement un fonds de réserve destiné à servir dans vingt ans. Cela ne se fera jamais. Cela signifie donc que ce que vous vantez comme étant une solution pour l'équilibre futur des retraites...

M. Bernard Accoyer. C'est du vent !

M. François Goulard. ... est en réalité un non-sens, un habillage. Cette disposition n'a aucun fondement solide.

M. Bernard Accoyer. Ce n'est rien d'autre qu'un mensonge !

M. François Goulard. Puisque nous parlons des retraites et des solutions que vous rejetez, je voudrais revenir sur un thème que nous évoquons régulièrement ici, celui de la PREFON. La PREFON, c'est la retraite par capitalisation des fonctionnaires.

M. Maxime Gremetz. Ça vous empêche de dormir, visiblement !

M. François Goulard. Mais pas du tout, monsieur Gremetz. Je considère au contraire que c'est une excellente idée.

Etant moi-même un ancien fonctionnaire, j'ai reçu à ce titre une publicité de la PREFON, qui se targue - c'est écrit en toutes lettres dans sa brochure - d'être contrôlée de très près par l'État, ce qui est sans doute tout à fait exact. Cette sécurité des régimes de la PREFON est renforcée, nous dit-on, « par le contrôle de l'État, exercé conjointement par le ministre de la fonction publique et le ministre de l'économie et des finances ». C'est donc quelque chose de sérieux. Et cet organisme sérieux, dont les fonds sont gérés par la Caisse des dépôts et consignations, si je ne m'abuse, m'a adressé une documentation que tous les agents publics ou anciens agents publics de ce pays ont dû recevoir. On y trouve le rappel des conditions de la création de la PREFON en 1967 mais aussi ceci : « Depuis cette époque, l'accroissement des déséquilibres démographiques et financiers des régimes de base ainsi que des régimes complémentaires n'a fait qu'obscurcir l'horizon des retraites. C'est pourquoi la constitution d'un complément de retraite est aujourd'hui plus que jamais une précaution nécessaire. »

M. Bernard Accoyer. C'est ce que nous répétons inlassablement !

M. François Goulard. « PREFON-retraite, régime de capitalisation, vous permet de préparer ce complément à votre rythme, en toute sécurité, en bénéficiant d'un avantage immédiat : la déduction fiscale intégrale de toutes vos cotisations. » Monsieur le ministre, nous demandons simplement l'extension de ce privilège pour permettre à l'ensemble des Français de préparer leur retraite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

Mme Jacqueline Mathieu-Obadia. Ce ne serait que justice !

M. François Goulard. Vous n'avez jamais daigné répondre à cette requête qui relève pourtant de l'équité.

M. Bernard Accoyer. Nous le demandons depuis cinq ans !

M. François Goulard. A propos d'équité, précisément, je considère quant à moi que la demande du groupe communiste tendant à accorder la retraite à tous ceux qui totalisent quarante annuités de cotisations est parfaitement légitime.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Goulard !

M. François Goulard. Je termine, monsieur le président.

Cette demande est légitime à une réserve près, c'est qu'on aille jusqu'au bout dans l'équité, et qu'on finance la retraite à quarante ans... (*Exclamations et rires sur divers bancs.*) Non, nous n'y sommes pas encore, malgré les 35 heures !

M. Bernard Accoyer. Même Maxime Gremetz n'aurait pas osé !

M. Alfred Recours, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les recettes et l'équilibre général. Quelle démagogie, ce Goulard ! (*Sourires.*)

M. François Goulard. Si donc la demande du groupe communiste est légitime, je propose qu'on finance cette mesure généreuse par un prélèvement sur les régimes bénéficiant d'un statut plus favorable que celui de la moyenne des Français.

M. Jean-Claude Lemoine. C'est osé !

M. Bernard Accoyer. M. Goulard y va fort !

M. Maxime Gremetz. On va augmenter les cotisations patronales sur les bénéfiques !

M. François Goulard. Il s'agirait d'une mesure de stricte équité. Je suis à la disposition du Gouvernement pour l'aider à repérer ceux des régimes qui, aujourd'hui, bénéficient par rapport à la moyenne des Français de privilèges qui ne sont plus, hélas, d'actualité.

Mme Muguette Jacquaint. Les fonctionnaires sont des privilégiés : c'est ça votre grand refrain !

M. François Goulard. Je conclurai en disant un mot du FOREC. Nous le répétons depuis le début, faire figurer dans le budget de la sécurité sociale le financement des 35 heures et des allègements de cotisations est une profonde erreur car celui-ci relève du budget de l'Etat.

M. Bernard Accoyer. Bien sûr !

M. François Goulard. Profonde erreur également et volonté – je ne peux pas croire le contraire – de dissimulation que d'avoir prévu une multitude de financements non pérennes et incohérents : au moins sept sources de ressources différentes pour ce malheureux FOREC.

Et que dire de l'argument selon lequel les prélèvements sont opérés sur le budget de la sécurité sociale au motif que les 35 heures vont créer de l'emploi et donc contribuer à abonder les ressources de la sécurité sociale ? Monsieur le ministre, tous les économistes sérieux savent que, en première instance, les 35 heures ont créé non pas 350 000 emplois mais 80 000 tout au plus. Et aujourd'hui les effets négatifs des 35 heures sont à l'œuvre pour faire augmenter le chômage plus vite que partout ailleurs.

M. Yves Durand. Ce n'est pas vrai !

M. François Goulard. La croissance est encore là. Malheureusement, le chômage augmente parce que les 35 heures ont des effets négatifs qui détériorent la situation de l'emploi dans notre pays.

Mme Muguette Jacquaint. Les 35 heures vous sont restées en travers de la gorge !

M. François Goulard. C'est une raison de plus pour rejeter les prélèvements que vous opérez sur la sécurité sociale pour financer les 35 heures. Conséquence annexe : vous avez tué la démocratie sociale, c'est-à-dire la participation de l'ensemble des partenaires sociaux dans nos organismes de sécurité sociale.

Mme Hélène Mignon. N'importe quoi !

M. François Goulard. Bref, le bilan est dramatique et même totalement négatif. Il va de soi que nous nous opposerons de toutes nos forces au projet de loi de financement de la sécurité sociale et, plus largement, à votre politique dans ce domaine si important pour l'ensemble de nos compatriotes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous informe que la commission des affaires culturelles, familiales et sociales m'a fait savoir qu'elle se réunirait en fin d'après-midi. Nous devons donc interrompre nos travaux à dix-neuf heures.

La parole est à M. Pascal Terrasse.

M. Pascal Terrasse. Monsieur le président, madame la ministre de l'emploi et de la solidarité, monsieur le ministre délégué à la santé, mes chers collègues, la politique économique et sociale conduite depuis 1997 a créé de meilleures conditions pour préparer la consolidation des retraites par répartition. Je tiens, à cette occasion, à réaffirmer l'attachement des députés socialistes à ce système de retraite...

M. Bernard Accoyer. Qu'avez-vous fait pour le sauver ?

M. Pascal Terrasse. ... seul garant du lien inter-générationnel qui fonde et doit fonder notre société. Tout au long de la législature, nous nous sommes d'ailleurs engagés à défendre les retraites par répartition. L'abrogation de la loi Thomas est un exemple de la permanence de notre engagement.

M. Bernard Accoyer. N'importe quoi !

M. Pascal Terrasse. Aujourd'hui, l'amélioration de la situation de l'emploi, grâce à la baisse du chômage, et l'accroissement des recettes, grâce à une croissance soutenue, permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Le présent projet de loi de financement de la sécurité sociale confirme cette tendance, s'agissant notamment de la branche vieillesse.

La branche vieillesse, qui était déficitaire de 5 milliards de francs en 1997, est aujourd'hui excédentaire de 3 milliards. Et nous avons procédé au cours de cette période à une revalorisation sensible des pensions de retraite : de 1,5 à 2,2 %, comme c'est le cas cette année. Concrètement, cela s'est traduit pour les retraités par une hausse de 1,9 % de leur pouvoir d'achat. Cette progression a été un peu plus importante encore pour les retraités non imposables. Voilà qui marquait une rupture nette avec la période comprise entre 1993 et 1997 au cours de laquelle les prélèvements avaient connu diverses augmentations et le pouvoir d'achat avait baissé de quatre points.

M. Alfred Recours, rapporteur. Eh oui !

M. Pascal Terrasse. L'excédent ainsi dégagé doit d'autant plus être souligné que les dépenses de retraite constituent le poste de prestations de protection sociale non seulement le plus important en valeur mais également celui qui a progressé le plus rapidement entre 1995 et 1999. En effet, le taux de croissance annuelle moyen de ce poste est de 2,3 %, contre 1,7 % pour l'ensemble des autres prestations de protection sociale. Cependant, le dynamisme des prestations de retraite s'est accompagné d'un redressement significatif des comptes des régimes de retraite grâce, notamment, à la mise en œuvre d'une politique adéquate, donc d'une croissance encore plus forte des recettes.

Tous les retraités ont d'ailleurs bénéficié de cette amélioration mais il apparaît logique que les personnes âgées les moins favorisées aient été les destinataires des plus amples mesures. Ainsi, le minimum vieillesse et le minimum de réversion ont été revalorisés de 2,2 % depuis 1997, et ce tous les ans.

Il me faut néanmoins appeler votre attention, madame la ministre, sur une revalorisation nécessaire et non encore réalisée, celle du minimum contributif. Ce versement supplétif permet aux personnes ayant cotisé de bénéficier d'une pension qui, complétée par la retraite complémentaire, s'élève aujourd'hui en moyenne à 4 300 francs. Il s'agit, en d'autres termes, d'un minimum de pension accordé à tout salarié du secteur privé ayant cotisé cent cinquante trimestres. Il semble donc impor-

tant de majorer ce minimum contributif de 3 % au moins. Nous avons d'ailleurs présenté en commission un amendement en ce sens qui a été retenu.

Ensuite, cet assainissement de la situation financière des régimes de retraite nous donne le temps d'étudier des mesures complémentaires de plus long terme. En effet, grâce à une démarche cohérente, le Gouvernement concilie à la fois l'amélioration immédiate de la situation financière des régimes et l'anticipation des difficultés liées notamment à la démographie que nous rencontrerons d'ici à quelque temps, comme cela a été rappelé par certains de mes collègues.

La période actuelle se caractérise donc non seulement par une croissance rapide des actifs cotisants, grâce notamment à la baisse du chômage, mais également par une relative modération de la croissance des effectifs des retraités. Nombre d'assurés, en effet, liquident leurs droits à la retraite à soixante ans, et les générations qui arrivent aujourd'hui à cet âge sont des générations creuses du début de la Seconde Guerre. Cette tendance devrait s'inverser dès 2002, avec une hausse brutale en 2006.

Le Gouvernement a pris des dispositions permettant de faire face à cette échéance. De fait, la mise en place notamment du fonds de réserve des retraites est une mesure majeure pour le long terme. Nous pouvons d'autant plus l'affirmer que les récentes projections concernant la montée en charge de ce fonds, présentées en mai dernier devant le conseil d'orientation des retraites, permettent de bien mesurer la crédibilité de l'objectif de 1 000 milliards de francs à l'horizon 2020.

Cet objectif sera atteint grâce à diverses mesures gouvernementales, telle la prise en charge progressive des avantages familiaux de retraite par la branche famille de la sécurité sociale visant même à renforcer la capacité de financement. De plus, je précise à M. Goulard que le financement à court terme du fonds de réserve ne sera que très marginalement affecté par la baisse de la cession des licences UMTS. En effet, la totalité du produit de la vente des licences sera affectée à ce fonds, et la part de la contribution perçue sur les revenus du patrimoine affectée au fonds passera de 50 à 65 %. Il approchera, de ce fait, les 50 milliards de francs en 2001, puis en gros 85 milliards de francs en 2002.

L'allocation personnalisée à l'autonomie sera également financée à hauteur des objectifs prévus et je ne peux que me féliciter de la mise en place rapide et efficace de ce nouveau dispositif qui devrait permettre à de nombreuses personnes âgées dépendantes de bénéficier d'une aide substantielle et mieux adaptée à leurs besoins.

Néanmoins, je tiens ici à rappeler le rôle capital des associations d'aide à domicile. Afin notamment de favoriser leur intervention, la commission des affaires sociales a adopté un amendement visant à permettre au service prestataire de bénéficier de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale dans les mêmes conditions que les particuliers employeurs ou les mandataires. Il serait bon que cet amendement, qui répond, au moins en partie, aux difficultés que rencontrent certaines de ces associations, soit adopté.

De même et toujours à propos de l'APA, la réforme de la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux semble nécessiter quelques ajustements. Certains amendements ont d'ailleurs été présentés en commission. Je reviendrai sur deux d'entre eux.

Tout d'abord, il paraît urgent de mettre en place une validation des acquis professionnels afin de favoriser l'accès à certains diplômes et notamment aux diplômes

professionnels d'aide médico-pédagogique - ANP - ou d'aides-soignantes dont la formation nécessite douze mois. Si j'ai choisi cet exemple, c'est que cette profession souffre d'un manque patent de candidates alors même que ces professionnelles sont amenées à intervenir de plus en plus et sont donc de ce fait de plus en plus demandées.

Or aucune passerelle ne permet actuellement aux auxiliaires de vie qui disposent déjà d'une expérience et d'une formation professionnelle dans le même secteur de devenir aide-soignante en validant leurs acquis, et ce sur un laps de temps plus court. Cette mesure me semble donc indispensable.

Le deuxième amendement adopté en commission concerne l'obligation qui sera imposée à chaque établissement de mettre en place une pharmacie à usage interne. Bien que justifiée, en effet, elle compliquera la tâche des chefs d'établissement qui auront des difficultés à recruter des pharmaciens pour seulement quelques heures par semaine.

Il me paraît plus approprié de permettre au directeur de payer, sous forme de vacations, un pharmacien libéral. J'espère que vous vous rallierez à cette proposition.

M. Jean-Pierre Foucher. Bonne idée !

M. Pascal Terrasse. J'en viens aux ajustements nécessaires en matière de retraite.

Dans ce domaine, un amendement adopté en commission propose d'étendre aux hommes la disposition permettant aux femmes fonctionnaires ayant eu trois enfants et ayant accompli quinze ans de service de bénéficier d'une pension complète alors même qu'elles n'ont pas atteint l'âge de cinquante-cinq ans. A l'heure de la parité, afin de favoriser le droit des pères, cette modification me paraît refléter une évolution de notre société. L'adoption de cette mesure permettrait une plus grande égalité en matière de retraite. J'espère que vous serez également sensible à cet argument.

Sur le même thème, j'aurais souhaité que nous abordions, dans cet hémicycle, un problème qui ne relève pas du domaine législatif, mais qui doit cependant être évoqué.

En effet, la nouvelle convention relative à l'UNEDIC prévoit que l'ARPE continuera de bénéficier aux personnes nées en 1942 et avant. Toutefois, dans l'attente de l'application des nouvelles mesures, il faut appeler l'attention sur le sort des personnes nées en 1943 et 1944. En effet, elles ne pourront plus bénéficier de l'ARPE et elles risquent de ne pas pouvoir non plus bénéficier des nouvelles dispositions. En formulant cette observation j'ai conscience de sortir du domaine de la loi pour entrer dans le conventionnel, mais il me semble indispensable de mettre cette difficulté en exergue.

Madame la ministre, vous nous avez laissé entendre que la généralisation d'un dispositif qui permettrait aux personnes de moins de soixante ans ayant cotisé 160 trimestres de bénéficier d'une pension de retraite ne peut intervenir que dans le cadre d'une réforme d'ensemble. Je vous l'accorde, mais il me semble nécessaire de retenir un amendement adopté en commission, à l'initiative de notre collègue Alfred Recours et de notre président Jean Le Garrec, visant à étendre par la voie législative ce dispositif au profit des chômeurs âgés ayant cotisé 160 trimestres. En effet, cela permettrait de revenir sur la suppression de cette mesure qui a pourtant apporté la preuve de son efficacité au cours des dernières années. J'espère

que nous obtiendrons votre soutien sur cette nouvelle proposition, car le groupe socialiste attend des réponses en la matière.

M. Thierry Mariani. Il n'est pas le seul !

M. Pascal Terrasse. La méthode suivie par le Gouvernement, celle dite des trois D – diagnostic, dialogue et décision – a porté ses fruits depuis 1997. Comme le prouvent les résultats, elle est la bonne et elle devrait nous permettre de trouver des solutions satisfaisantes et acceptables pour tous les régimes de retraite.

Ceux qui prônent la retraite par capitalisation – tel est encore le cas de certains dans cet hémicycle – ne peuvent ignorer que la capitalisation est rémunérée par les parts sociales détenues dans les entreprises. Or, le CAC 40 a chuté de près de 40 % depuis le début de l'année.

M. Arthur Dehaine. Il remonte !

M. Pascal Terrasse. Si l'argent versé pour les retraites avait été placé dans des sociétés ayant perdu près de la moitié de leur valeur boursière, cela aurait été grave de conséquences pour les retraités.

M. Arthur Dehaine. C'est provisoire.

M. Patrick Delnatte. C'est conjoncturel !

M. Pascal Terrasse. Avant de parler de capitalisation, mettons en place aujourd'hui tous les dispositifs permettant de consolider nos régimes de retraite, qu'il s'agisse du premier ou du deuxième pilier.

Nous attendons que le comité d'orientation des retraites remette au Premier ministre, dans quelques semaines, ses grandes orientations. Ce sera pour nous l'occasion d'avoir un véritable débat, non pas entre politiques, non pas seulement avec les partenaires sociaux mais avec l'ensemble des Français. C'est à ce prix que nous réussirons une véritable réforme des retraites. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Jean Le Garrec, *président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.* On va changer de tonalité ! *(Sourires.)*

M. Arthur Dehaine. J'espère bien !

M. Thierry Mariani. Effectivement, cela va changer de tonalité, parce que j'ai beaucoup de mal à partager l'optimisme béat et à participer au concert généralisé d'autosatisfaction que j'entends à gauche de cet hémicycle depuis hier.

En effet nous examinons le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 dans un contexte bien différent de celui de l'année passée et le retournement de la conjoncture économique que nous connaissons aujourd'hui ne permet plus de masquer votre immobilisme en matière de santé publique et de retraites depuis 1997. Les mesures disjointes et volontairement complexes de vos lois de financement de la sécurité sociale ne peuvent plus faire illusion : elles servent à dissimuler votre inaction et vos artifices comptables utilisés pour masquer la mauvaise santé des branches de la sécurité sociale. Ainsi, l'excédent affiché pour 2002 est un leurre qui sera vite démasqué.

Incapables de maîtriser les dépenses de santé, vous êtes surtout inaptes à répondre à l'un des grands défis que nous affrontons aujourd'hui : la survie, dans un avenir plus ou moins proche, de notre système de retraite. Depuis quatre ans, vous vous réfugiez derrière les col-

loques et les rapports. A n'en pas douter, mes chers collègues de la majorité, votre inactivité face à ce problème des retraites constituera certainement l'un des plus gros scandales de cette législature.

Comment pouvez-vous rester aussi immobiles face à un problème dont tous les experts s'accordent à souligner, aujourd'hui comme hier, la gravité ? L'allongement de la durée de la vie, avec pour corollaire celui de la période de la retraite, et la structure de la pyramide des âges constituent des données qu'aucun de nous ne peut modifier. Aujourd'hui, nul n'ignore que, en raison de cette situation démographique, le rapport entre cotisants et retraités va, dans notre pays, se dégrader très nettement dans les années à venir. Si rien n'est fait avant, dès 2006, l'évolution du rapport entre actifs et inactifs ne permettra plus de verser des retraites convenables. Les chiffres suivants sont sans appel.

En 1995, les plus de soixante ans représentaient 20 % de la population totale et on comptait 48 retraités pour 100 actifs. Ce rapport passera à 64 retraités pour 100 actifs en 2020. En 2040, les plus de soixante ans seront plus nombreux que les moins de vingt ans et la France comptera alors moins de deux actifs pour un retraité. Déjà, dans les cinq ans à venir, le nombre annuel des départs à la retraite va doubler.

Au regard de ces éléments démographiques incontestables, l'excédent actuel de la branche retraite se révèle, chacun le sait, artificiel et temporaire. En effet, cette branche n'est excédentaire que grâce à l'arrivée à l'âge de la retraite des classes creuses de la guerre. La situation s'inversera donc prochainement et le besoin de financement du système de retraite par répartition ne cessera plus de s'accroître : de 190 milliards de francs par an en 2020, il atteindra 700 milliards de francs par an en 2040, soit quatre points de PIB.

Le rapport Charpin a dressé un bilan qui ne peut plus être contesté et confirme cette évolution alarmante. Il estime notamment que, si rien n'est fait, les charges de retraite seront multipliées, en termes réels, par un facteur de 2,8 et passeront de 12 % à presque 16 % du produit intérieur brut.

Vous persistez pourtant à rester sourds à ces mises en garde. En effet, après la publication du rapport Charpin, votre première réaction a été de commander un autre rapport. Cela a donné, en février 2000, le rapport Teulade, dont les conclusions, particulièrement rassurantes, sont arrivées à point nommé pour légitimer votre inaction. Fondé sur une perspective de croissance de 3,5 % par an sur quarante ans – on croit rêver au regard de ce qui se passe cette année ! – il envisage de simples adaptations et exclut toute réforme de fond.

Forts des conclusions béatement positives de ce rapport, vous avez soigneusement évité une fois de plus de vous poser de vraies questions, notamment celles liées à une inévitable réforme structurelle de notre système de retraite.

Il est pourtant essentiel de favoriser la diversification des sources de revenus des retraités de demain. La baisse régulière de leur pouvoir d'achat est là pour nous le rappeler. La moyenne des retraites s'établissait ainsi autour de 6 800 francs en 1997. Le montant de revalorisation des pensions du régime général que vous proposez dans ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 n'inversera malheureusement pas cette tendance.

Vos seules initiatives concrètes et « positives » – je mets évidemment un bémol (*Sourires*) – ont consisté en la création d'un conseil d'orientation des retraites et d'un fonds de réserve des retraites.

En ce qui concerne d'abord le conseil d'orientation des retraites, je relève que vous avez souhaité en faire une simple instance de concertation aux effets nécessairement limités. En outre, vous voulez nous faire croire qu'il s'agit d'un dispositif de pilotage, sur le modèle d'une proposition du rapport Charpin ! Mais pour piloter, encore faut-il savoir où l'on va ! Et franchement, vous n'avez pas l'air de connaître la direction à prendre.

Ce conseil pourrait d'ailleurs vous servir de GPS ! Mais, comme il ne cesse de démontrer que vous prenez des voies sans issues, vous préférez ignorer ses recommandations ! N'a-t-il pas rendu publiques, le 6 juin dernier, des projections alarmistes et précisé que « les dangers d'une crise de confiance dans les régimes de retraites » pourraient se traduire par « l'éclatement de la solidarité » ? Finalement, vous êtes en quelque sorte trahis par une structure que vous aviez mise en place dans l'espoir qu'elle légitimerait vos positions.

Quant au fonds de réserve des retraites, il constitue votre seule véritable réalisation, et encore ce terme est-il illusoire au regard des faits.

Créé au sein du fonds de solidarité vieillesse, le FSV, ce fonds de réserve des retraites, censé pallier les futures difficultés de financement des régimes par répartition, se révélera rapidement incapable de contrer le choc démographique à venir. Plusieurs éléments le confirment.

D'abord, ses dotations sont très insuffisantes. Il ne devrait en effet bénéficier que de 7,1 milliards d'euros à la fin de 2001 et de 12,7 milliards d'euros à la fin de 2002, soit 83,3 milliards de francs. Même si, en 2020, on réussissait à le doter de 1 000 milliards de francs, ce qui, au rythme actuel, semble peu réaliste, l'avenir des retraites ne serait pas assuré.

Par ailleurs, à quelques rares exceptions près, ce fonds ne dispose pas de ressources pérennes. Les plus grandes incertitudes pèsent sur son financement, comme l'a dénoncé la Cour des comptes dans son dernier rapport.

Dernier exemple en date : vous avez annoncé votre intention de diviser par huit le prix des licences pour la téléphonie mobile UMTS, le ramenant de 32 à 4 milliards de francs, et de réviser leurs modalités d'attribution. Résultat : nous assistons à la disparition de l'une des principales sources de financement du fonds de réserve pour les retraites. En contrepartie, vous envisagez d'utiliser, à hauteur de 8 milliards, une partie des sommes récoltées par l'ouverture du capital de la société des Autoroutes du sud de la France. Mais cela suffira-t-il ?

La fragilité des sources de financement de ce fonds a donc été dénoncée par la Cour des comptes et par les syndicats. Dans un communiqué de presse, la CFTC a déclaré, après l'annonce relative aux licences UMTS : « Le Gouvernement se moque de nous, il nous promène en vidant les fonds de tiroir. Demain, il s'apercevra que les recettes issues de la privatisation des Autoroutes du sud de la France ne sont pas suffisantes et il sortira une autre solution miracle de son chapeau. »

Plus grave encore est l'opération de détournement de ressources à laquelle vous vous livrez dans vos lois de financement de la sécurité sociale. En effet, afin de tenter de financer les 35 heures qui se révèlent constituer un véritable puits sans fond, vous n'avez pas hésité à recourir à des méthodes honteuses, visant au transfert de recettes du fonds de solidarité vieillesse vers le FOREC, le fonds

de financement des 35 heures. Ainsi, des ressources, initialement destinées à la branche vieillesse ont été détournées au profit du FOREC, tels les droits sur les boissons.

Globalement, plus de 10 milliards de francs sont partis alimenter votre usine à gaz au détriment de la garantie de l'avenir des retraites. Malheureusement, ce hold-up va continuer. Ne devez-vous pas trouver, en 2002, 18 milliards de francs de taxes nouvelles pour les 35 heures ? Votre irresponsabilité est tragique car elle met directement en danger les retraites de tous les Français.

Pendant que vous dormez, nos voisins agissent. Afin d'anticiper le choc démographique à venir, les principaux pays occidentaux procèdent en effet à des réformes importantes tendant à augmenter la durée des cotisations ou à développer des fonds de pensions.

En Suède, un nouveau système public de retraite mixte a été mis en place.

En Allemagne, un plan de réforme des retraites a également été mis en œuvre. Il s'intitule : « La réforme des retraites 2000 : un pas courageux pour une meilleure assurance. »

En Italie, un programme est également en cours depuis 1995. Il a été accéléré depuis qu'un rapport gouvernemental a reconnu que la situation deviendra financièrement dramatique à partir de 2010 et que les retraités dépasseront, en nombre, les personnes actives à l'horizon 2023. Il vise, d'une part, à harmoniser les pensions du public et celles du privé, – on pourrait en prendre exemple en France ! –, d'autre part, à permettre une adhésion facultative à des fonds de pension par capitalisation.

Ces réformes, menées dans d'autres pays, s'appuient sur un diagnostic commun : les régimes de retraite par répartition devront faire face à des déséquilibres financiers majeurs qu'il convient d'anticiper. À la lumière de ces expériences étrangères, l'immobilisme français n'en apparaît que plus choquant.

Pourtant, les solutions existent et elles ne sont pas réservées à nos voisins. Il suffit d'avoir le courage de les mettre en pratique. Ce courage, nous l'avons eu, malgré les obstacles que vous avez volontairement dressés : en 1993, Edouard Balladur a allongé la durée des cotisations du privé ; en 1995, Alain Juppé avait souhaité réformer les pensions du secteur public et les régimes spéciaux, mais vous avez tout fait pour empêcher que cette réforme aboutisse ; la loi Thomas du 25 juin 1997 a créé les plans d'épargne-retraite, mais vous ne l'avez jamais mise en œuvre.

M. Arthur Dehaine. Elle a même été abrogée !

M. Thierry Mariani. Aujourd'hui, nous persistons à élaborer des propositions concrètes, comme en témoignent les travaux approfondis menés par l'opposition parlementaire, tels ceux relatifs à une convention retraite, et les ateliers de l'alternance sur les retraites. Ces propositions ne se limitent pas à consolider le système de la retraite par répartition auquel, comme vous, nous sommes particulièrement attachés. Elles visent également à offrir à chacun la possibilité de se constituer un complément de retraite par capitalisation comme cela existe déjà pour les fonctionnaires – c'est le fameux PRÉ-FON retraite –, à harmoniser la durée des cotisations et à faire évoluer les régimes spéciaux : SNCF, RATP, Banque de France.

Les Français pourront-ils longtemps accepter de telles disparités dans leurs régimes de retraite ?

Je conclurai mon propos en me référant à une étude réalisée récemment – elle a été publiée le 8 octobre 2001 – par Futuribles, en partenariat avec l'observatoire des retraites et la caisse des dépôts et consignations. Or je ne pense pas que ces deux derniers organismes soient inféodées à l'opposition. Pourtant, les conclusions de cette étude sont, malheureusement pour vous, plus proches de celles du rapport Charpin que du rapport Teulade ! Ses auteurs soulignent le caractère « fondamentalement suicidaire » de la politique « d'attentisme » menée en France qui conduirait, dès 2020, à une « montée des tensions extrêmement forte entre les actifs et les retraités ».

Les solutions qu'ils proposent s'apparentent à celles que nous préconisons : abonder d'urgence le fonds de réserve des retraites et mieux le gérer, fonder les régimes de base sur un système à points plus équitable et plus transparent que celui qui repose sur le nombre d'années, aligner les régimes spéciaux sur le régime général.

A condition d'agir en ce sens, nous pouvons envisager l'avenir avec plus de sérénité et garantir aux retraités la place qu'ils occupent dans notre pays au cœur de la solidarité entre les générations. Encore faut-il que vous cessiez d'écarter systématiquement toutes nos solutions, en particulier celles visant à favoriser le développement des fonds de pension.

Par votre attitude, non seulement vous participez au maintien des inégalités de traitement entre les salariés du privé et du public, mais vous privez aussi les retraités de toute perspective de revalorisation de leur pouvoir d'achat et fragilisez nos entreprises qui, faute de capitaux nationaux, deviennent otages des prises de possession étrangères. Si vous voulez laisser les retraités de Floride gérer notre économie, continuez ainsi ! Nous en prenons malheureusement le chemin.

Je souhaite sincèrement que l'examen de ce projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 vous serve d'électrochoc et vous permette de mesurer combien il est urgent de sortir de votre immobilisme et de prendre des mesures drastiques dans le domaine des retraites afin, demain, de les préserver et de les sauver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le président, madame la ministre, le projet de loi de financement de la sécurité sociale permet au Parlement d'aborder, en partie, la politique familiale. L'autre moment du débat est la conférence sur la famille. Aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, nous traitons de l'un de ses aspects : les moyens financiers.

La donnée essentielle de la branche famille de la sécurité sociale est son caractère redistributif. Plus de 200 milliards de francs sont orientés vers les familles. Ces sommes sont essentiellement dirigées vers la consommation des ménages, et 12,7 millions de familles en sont bénéficiaires. De fait, elles ont un effet largement bénéfique pour la croissance.

Pour la troisième année consécutive, la branche famille est excédentaire. Pour la seule année 2001, le solde positif s'établirait, selon les dernières prévisions, à 9,2 milliards de francs. Or le choix financier effectué par le Gouvernement dans ce projet de loi est d'organiser son transfert vers le fonds de réserve des retraites.

Ce choix ne permet pas de satisfaire une aspiration profonde des associations familiales et de l'ensemble des familles, celle du versement des allocations familiales dès le premier enfant, que nous demandons depuis plusieurs années et qui serait un facteur essentiel de la reconnaissance de l'universalité des allocations familiales.

M. Francis Delattre et M. Bernard Perrut. Très bien !

Mme Muguette Jacquaint. Il est d'ailleurs regrettable que, une fois de plus, l'amendement portant cette proposition ait été écarté au titre de l'article 40 de la Constitution, comme cela est trop souvent le cas.

Si la somme totale des prestations familiales est en progrès, on ne peut parler d'augmentation du pouvoir d'achat. Fonder la revalorisation sur les prix ne permet qu'un rattrapage. L'indexation sur les salaires étant un facteur de justice sociale, nous regrettons qu'elle ait été une nouvelle fois écartée.

Il est donc d'autant plus souhaitable que l'amendement prévoyant une hausse de 2,2 %, comparable à celle des pensions – même si cela demeure insuffisant et bien inférieur aux 5 % demandés par l'UNAF –, soit adopté, car cela permettrait de répondre en partie aux besoins des familles. Accentuer le décalage entre les revalorisations des pensions de vieillesse et des prestations familiales ne peut qu'entraîner une rupture de synergie dans la protection sociale.

Si les allocations familiales sont les prestations les plus connues de la branche famille, d'autres y tiennent une place importante. L'allocation de rentrée scolaire appartient à cette catégorie. La pérennisation de son montant à 1 600 francs est naturellement considérée comme un droit acquis par les associations familiales et les familles, après de nombreuses années de sensibilisation et d'actions. D'ailleurs, elles en sont satisfaites.

Cependant, le plafonnement écarte de son versement de très nombreuses familles. Dans un premier temps, il apparaît indispensable de faire évoluer ce plafond ; les études annuelles sur l'augmentation du coût de la rentrée scolaire démontrent le bien-fondé de cette proposition.

Mais l'un des principaux problèmes auxquels les familles sont confrontées est le manque de place en structures d'accueil du jeune enfant. Les efforts des dernières années dans la diversification des systèmes d'accueil ou le développement de palliatifs comme l'APE ne peuvent remplacer une véritable politique de recherche de nouveaux modes de garde et surtout de création de places en crèche.

Le fonds d'investissement pour le développement des structures d'accueil de la petite enfance, créé l'année passée, est doté de 1,5 milliard de francs, ce qui est bien, mais ce financement est provisoire. Seule la pérennisation de cette structure et l'affectation de crédits non aléatoires permettront de rattraper le retard accumulé, grâce à l'instauration d'un plan pluriannuel.

Cette année, le dispositif phare est la création du congé paternité. Ce dispositif, avec l'amélioration apportée par la commission concernant les naissances multiples, rencontre naturellement l'approbation du groupe communiste, d'autant qu'il relève du même esprit que notre proposition débattue dans le cadre de la loi de modernisation sociale et rejetée à l'époque. Le congé de paternité constitue une avancée qui permettra au père d'acquiescer, dès la naissance, la place qui jusqu'alors ne lui était pas facilitée : les trois jours de congé exceptionnel étaient très insuffisants. Attendus par les pères avec impatience, ces

onze jours supplémentaires indemnisés par la CNAF, auront un impact indéniable sur l'éducation du jeune enfant et sur notre conception de la famille.

Enfin, le dernier point que j'aborderai est l'autonomie des jeunes adultes, car elle devient une question de société. Les conclusions de la Commission nationale qui seront remises au Premier ministre avant la fin de l'année doivent déboucher rapidement sur des mesures législatives.

En conclusion, j'insiste sur le fait que les quelques articles de ce projet qui concernent la famille ne permettent pas d'appréhender globalement la politique familiale. La conférence annuelle sur la famille a naturellement une grande importance pour le Gouvernement, les associations et les acteurs sociaux, mais la représentation nationale doit mieux y tenir sa place.

Madame la ministre, lors de chaque débat sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le groupe communiste a formulé des propositions pour élaborer une réelle politique familiale.

C'est dans cette optique que nous abordons aujourd'hui encore le présent débat parlementaire.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Foucher.

M. Jean-Pierre Foucher. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, intervenant après mes collègues Yves Bur et Jean-Luc Prével dont je partage le point de vue, je ne parlerai que de trois sujets : l'ONDAM, les médicaments et les accidents du travail.

« Irréaliste » est l'un des adjectifs que l'on peut appliquer à ce projet de loi de financement de la sécurité sociale et surtout à la valeur de l'ONDAM.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Monsieur Foucher, ça devient une manie d'utiliser toujours ce mot !

M. Jean-Pierre Foucher. Il faut que chacun s'en pénètre...

L'esprit initial de l'ONDAM est maintenant tout à fait occulté : la loi organique du 22 juillet 1996, alors très innovante, le voulait voté par le Parlement et lui donnait pour but d'encadrer la croissance des dépenses d'assurance maladie en tenant compte des priorités de santé publique, retenues à la lumière des observations formulées par la conférence nationale de santé. Aujourd'hui, l'ONDAM ne prend en compte que des considérations purement économiques, et le vote par le Parlement est totalement dévoyé parce que l'ONDAM est basé sur de fausses hypothèses. D'ailleurs, sauf en 1997 où les dépenses réalisées lui ont été inférieures de 0,15 %, il n'a jamais été respecté.

Claude Evin présente comme un progrès le fait que, depuis le projet de loi de financement de la sécurité sociale 2000, l'ONDAM est calculé en fonction des dépenses constatées. Je trouve qu'il s'agit plutôt d'un signe d'échec : ou on a mal prévu, ou on maîtrise mal les dépenses ! Ainsi, aujourd'hui, comme les années précédentes, nous savons tous déjà ici que l'ONDAM que nous allons voter sera dépassé. De plus, l'ONDAM voté est global et c'est le Gouvernement qui fixe la répartition en enveloppes, chacune affectée à certaines dépenses, enveloppes qui ne sont pas fongibles entre elles.

A mon avis, il est impératif que l'ONDAM soit fixé en fonction des besoins réels de santé, lesquels doivent être évalués région par région. Il est vrai que définir les besoins de santé, c'est prendre le risque de ne pas dispo-

ser des financements nécessaires et d'être obligé de trancher entre ce qu'il convient de prendre en charge ou pas. Il faut donc faire un choix clair : donner à la santé une priorité dans la politique nationale, et, pour le médicament, puisque c'est de lui que je vais parler, il faut définir la place que l'on veut lui donner dans l'offre de soins.

Le médicament n'est pas un produit classique : il sert à guérir une maladie, à éviter son aggravation ou à soulager la douleur. Ainsi, le médicament conduit à l'amélioration de la santé de l'individu, donc à celle de la santé publique.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Jusque-là, tout va bien, nous sommes d'accord !

M. Jean-Pierre Foucher. Le médicament permet par ailleurs de réaliser des économies dans la mesure où il contribue à diminuer la durée des maladies, de l'invalidité ou de l'hospitalisation. Or jamais ces économies, qui sont chiffrables, ne sont prises en compte lorsque l'on parle de la dépense engendrée par la consommation de médicaments.

Bernard Kouchner a cité une récente étude, publiée par l'OCDE, qui montre que plus le revenu par habitant est élevé, plus le pourcentage de ce revenu consacré aux dépenses de santé est important. De cette étude, il ressort que c'est le Français qui consacre le plus d'argent à l'achat de médicaments. Faut-il être fier de cette première place ? Je ne sais pas car c'est peut-être en France que l'augmentation annuelle est la plus importante.

Il existe beaucoup d'explications à l'augmentation des dépenses : vieillissement de la population, transfert du secteur hospitalier vers le secteur des soins de ville, mise sur le marché de molécules plus actives mais plus chères, prise en charge par des médicaments récents de maladies que l'on peut enfin traiter, etc.

Les mesures proposées dans les différents plans et dans ce projet de loi ne permettent pas de s'attaquer directement aux causes du dérapage et même s'il y a eu un ralentissement de l'augmentation des dépenses de médicaments, qui, de 10 % entre 1999 et 2000 est passée à 7,7 % entre 2000 et 2001, la maîtrise n'est pas là, et, en outre, les solutions proposées ont des effets pervers. Claude Evin l'a dit : on observe un déplacement de l'utilisation des médicaments peu chers et pas ou peu remboursés car ayant un faible service médical rendu, vers des médicaments plus chers mais mieux remboursés et à bon service médical rendu. Mais est-on sûr que le rapport de l'intérêt thérapeutique sur le coût soit meilleur ?

Dès lors, peut-on considérer que l'on gère bien le système actuel de fixation des prix fondé sur la reconnaissance de l'innovation - puisque le SMR est l'un des critères de la fixation des prix et que le volume vendu entre également en jeu ? Dans cette logique, un produit innovant très prescrit sera sanctionné. C'est le cas de certains inhibiteurs, de la pompe à protons et de quelques antibiotiques à large spectre.

Au passage, il convient d'ajouter qu'une baisse de prix ne conduit pas à une diminution en volume. Au contraire ! Or, Claude Evin a bien dit qu'il s'agissait surtout d'une augmentation en volume. Et la délivrance de génériques ne résoudra pas plus ce problème.

Enfin, attention ! Si les génériques contribuent à la limitation des dépenses, il ne faut pas perdre de vue certaines règles de prescription, en particulier dans le cas de l'antibiothérapie.

Ainsi, je crois que pour avoir une maîtrise crédible et pérenne, il faut s'attaquer aux causes : il faut donc optimiser la prescription par le médecin, imposer le bon usage du médicament par le patient et améliorer la prévention.

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Sur ce point, nous sommes d'accord !

M. Jean-Pierre Foucher. Je le sais, monsieur le président, mais il faut mettre en œuvre ces recommandations !

Optimiser la prescription passe par une formation continue du médecin. A cet égard, j'espère que la loi dite Kouchner, que nous avons votée il y a une quinzaine de jours, sera bientôt appliquée puisqu'elle rend obligatoire la formation médicale continue, ce qui est une très bonne chose.

Il faut aussi donner une bonne information aux médecins. L'année dernière, a été créé un fonds de promotion de l'information, qui n'est toujours pas mis en place. Ne serait-il pas logique, du reste, que l'augmentation de la taxe sur la publicité, qui est prévue dans le texte du PLFSS dont nous débattons, lui soit affectée ? Ainsi seraient édités des « fiches de transparence » aisément consultables et utilisables. Ce fonds pourrait d'ailleurs être utilisé pour la formation des médecins et des pharmaciens à la prescription en DCI.

Cette amélioration de l'information et de la formation conduirait aussi à une prescription et à une dispensation plus adaptées. On pourrait même imaginer un système type « RMO » – Références médicales opposables.

S'agissant du bon usage du médicament, le médecin et le pharmacien ont un vrai rôle à jouer pour favoriser le développement des génériques, faciliter l'observance et encourager la médication familiale. Je ne pense donc pas que ce soient des mesures financières ponctuelles telles que celles prises en juin 2001 qui freineront la progression des dépenses, mais bien plutôt la modification des mentalités et des comportements des patients. Il faut l'encourager.

Enfin dans les différents plans d'économie qui ont été proposés, la prévention est toujours oubliée ou mal traitée. Or il faut rappeler que le médicament est également un outil de prévention. Pourquoi, par exemple, les vaccins contre la grippe, contre le pneumocoque chez les jeunes enfants, les médicaments prévenant l'ostéoporose, ceux qui favorisent la lutte contre la tabagisme ne sont-ils pas remboursés ou ne le sont-ils que dans certaines conditions ? De même les examens ou les tests de dépistage ne sont pas suffisamment répandus ni pris en charge.

Voilà quelques pistes de réflexion pour des économies sur les dépenses de médicaments que je voulais vous soumettre au moment où nous examinons ce texte. Nous attendons des réponses à ces propositions.

Un autre point m'a paru devoir retenir notre attention : il s'agit de l'indemnisation des accidents du travail. La Cour des comptes a été sévère en qualifiant « d'obsole, complexe et discriminatoire, inéquitable et juridiquement fragile » le dispositif actuel. En dépit d'un contexte financier favorable autorisant un excédent de près de 488 millions d'euros pour 2001, vous laissez pendants deux problèmes majeurs : d'abord, la sous-déclaration des accidents du travail, qui concerne environ 300 000 salariés, certes indemnisés, mais par la branche maladie et non par la branche accidents du travail ; ensuite, l'indemnisation des accidents du travail, qui reste forfaitaire et calculée en fonction du taux d'incapacité permanente par-

tielle accordé. De plus, l'interprétation des textes est souvent restrictive, et de nombreux accidentés du travail sont peu ou pas indemnisés.

Le présent projet apporte quelques améliorations sur ces sujets ; un effort financier est fait pour l'amiante...

M. Jean Le Garrec, président de la commission. Oh oui !

M. Jean-Pierre Foucher. ... avec l'abondement du fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante de 440 millions d'euros et la mise en place d'un groupe de travail piloté par l'IGAS sur les accidents du travail. Mais la réalité nous fait déchanter : abonder le fonds d'indemnisation créé l'année dernière, c'est bien, mais le faire fonctionner serait mieux ; là aussi nous attendons les décrets !

La réparation intégrale des accidents du travail, attendue par des milliers de salariés, n'est pas prévue ; à cette fin, la prise en compte de nouvelles et nombreuses maladies professionnelles, et l'augmentation du nombre des médecins du travail constitueraient des mesures complémentaires et efficaces.

C'est tout un ensemble qu'il faut revoir. J'espère vivement que pour faire avancer les choses et harmoniser les règles de réparation, la mission du groupe de travail annoncé ne restera pas lettre morte.

Ma conclusion est pessimiste. Le débat sera difficile, car vous refusez de voir la vérité. Je le disais hier soir, ce projet de loi de financement de la sécurité sociale est irréaliste, opaque et inapplicable, car la plupart des mesures proposées seront inefficaces. Alors, madame la ministre, pour l'avenir de la sécurité sociale, écoutez un peu l'opposition ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole et à M. André Aschieri.

M. André Aschieri. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, cette loi de financement de la sécurité sociale, la dernière de notre législature, se doit d'être ambitieuse pour poursuivre le travail accompli jusqu'ici – et qui, je crois, est considérable – et pour être à la mesure du défi de santé publique que nous devons relever. En ce sens, les députés Verts tiennent à saluer l'amélioration sensible de la situation de la sécurité sociale depuis trois ans.

Nous tenons tout d'abord à souligner la nécessité de réduire les inégalités en matière d'accès aux soins.

Notre pays a besoin d'une véritable politique de santé publique. Pour ce faire, notre priorité doit porter sur les politiques de prévention.

Si l'amélioration générale de la santé de la population est indéniable, trop de personnes restent encore à l'écart du progrès. La France consacre près de 10 % de sa richesse à la santé, mais il existe encore d'importantes inégalités sociales et des disparités régionales trop nombreuses.

La sécurité sociale reposait, à sa création, sur le principe d'égalité. Nous regrettons aujourd'hui que celui-ci ne se retrouve pas toujours dans les actes. Les prestations sont un droit, elles doivent être les mêmes pour tous. Or, les inégalités entre les différents milieux sociaux non seulement persistent, mais tendent souvent à s'accroître.

La santé ne se décrète pas. Seule une politique de santé publique à long terme permettra, demain, à la population d'être en bonne santé. Moins l'enfant et le jeune adolescent font l'objet de soins attentifs, plus sont grands les risques de voir leur santé ultérieure menacée. C'est

pourquoi nous portons un grand intérêt à la mise en place d'un examen annuel gratuit de prévention dentaire pour les classes d'âge de six à douze ans, en souhaitant que celui-ci devienne plus fréquent à l'avenir.

Notre seconde ambition doit être d'adapter l'offre de soins aux besoins de la population. Les lois de financement de la sécurité sociale doivent être élaborées en fonction des besoins et non pas seulement de considérations budgétaires. On ne peut pas enfermer dans une logique comptable la mise en place de politiques publiques de santé.

Dans cet esprit, nous avons accueilli favorablement, en 1998, la possibilité pour les pharmaciens de substituer à une spécialité un médicament générique moins cher. Mais, vous le savez, aujourd'hui encore, cette mesure n'est appliquée que partiellement.

La prévention suppose également une véritable reconnaissance du pluralisme thérapeutique. Plusieurs millions de Français utilisent aujourd'hui des médecines alternatives. Pourtant, même si un progrès a été réalisé dans ce sens, bon nombre d'entre elles ne sont pas remboursées. Adapter les soins à la demande de la population, c'est avoir le courage de soutenir et de promouvoir des médecines autres que les médecines allopathiques, quand elles sont nécessaires.

Comparée à la médecine curative, la médecine préventive reste le parent pauvre. C'est pourquoi les députés Verts souhaitent un plan ambitieux en faveur de la médecine scolaire, de la médecine en milieu carcéral, de la médecine sociale et, surtout, de la médecine du travail.

La médecine du travail est souvent réduite à sa plus simple expression, sans parler de l'organisation de la prévention et de la surveillance des risques professionnels qui est défaillante. Il est indispensable d'améliorer les connaissances statistiques sur les accidents et les maladies, reconnues ou non, de manière à mettre en évidence l'ensemble des risques professionnels.

On a beaucoup avancé dans la couverture des risques que fait courir l'amiante, mais il a fallu attendre quarante-dix ans, alors qu'on savait qu'elle était dangereuse et qu'elle faisait des ravages considérables.

Un rapport du Conseil économique et social soulignait que le système français privilégie la médecine curative, ce qui explique les performances médiocres dans des domaines qui relèvent de la prévention. Les maladies liées directement à notre environnement, les risques iatrogènes, la mortalité en couches, nous poussent à reconsidérer notre système de soins. Nous avons fait, au cours de ces dernières années, un premier pas en restructurant le système de sécurité sanitaire, qui sera complété bientôt – du moins je l'espère, madame la ministre – par une loi créant une agence de sécurité sanitaire environnementale, avec l'aide des ministres de la santé et de l'environnement.

Mais cette réforme resterait inachevée si nous ne modifions pas en profondeur le système de santé. L'état de la santé d'une population résulte de la conjonction de multiples facteurs. L'existence d'un système de soins organisé est l'un d'entre eux.

Le raisonnement en matière de santé se limitait jusqu'à présent à l'équation : maladie, soins, remboursements. Il faudrait lui en substituer une autre : prévention, moins de maladie, moins de soins, moins de frais de remboursement. L'économie réalisée sur les remboursements pourrait permettre d'améliorer encore la prévention. On y

gagnerait en qualité de vie et sans doute on améliorerait les comptes de la sécurité sociale. Ce serait le « cercle vertueux » de la santé.

L'effort doit aussi porter sur l'amélioration du quotidien des victimes et de tous les malades. A ce titre, j'aimerais souligner les difficultés rencontrées par les hémodialysés. Le traitement de l'insuffisance rénale représente 1 % du coût de la santé. Malgré le plan gouvernemental mis en place, le manque d'appareils et la diminution rapide du nombre de néphrologues risquent de peser longtemps encore sur la qualité des soins délivrés aux patients, ce que nous ne pouvons accepter.

Enfin, comment évoquer la promotion de la qualité et de la sécurité des soins sans parler du retard enregistré par notre politique hospitalière ? Nous saluons, madame la ministre, la mise en place de structures et de réseaux, la politique déconcentrée en matière d'équipements lourds tels que les appareils d'imageries médicales. Ainsi, dans mon département, l'arrivée à l'hôpital de Cannes d'un IRM va changer la notion de soins de proximité. Je regrette seulement qu'il n'ait pas été installé à Grasse, ce qui aurait permis qu'il soit beaucoup plus proche du haut pays et du moyen pays, qui ne sont pas desservis ; en outre, il aurait été dans ma circonscription.

Cependant, comment évoquer la qualité des soins sans s'interroger sur la situation du personnel dans les hôpitaux. Ainsi, le respect des engagements pris envers les assistantes de bloc opératoire, non infirmières, qui ont une ancienneté antérieure à la loi de 1993, ne peut pas être exclu du débat.

Le passage aux 35 heures a soulevé bien des questions parmi le personnel des hôpitaux. Cela s'est traduit dans mon département par plusieurs manifestations. Les personnels des hôpitaux sont soucieux d'offrir aux malades la même qualité de soins qu'auparavant. Toutefois, depuis quelques jours, grâce à votre engagement, madame la ministre, et à celui du ministre de la santé, la situation a bien évolué. Cela dit, il reste encore tant à faire.

Pour les plus démunis, le dernier lieu d'écoute et de soins reste le service des urgences de l'hôpital public. La misère n'est pas rentable et, si la médecine privée mérite aussi toute notre attention, elle ne jouera jamais le rôle social tenu par ces structures publiques. C'est pourquoi les hôpitaux publics ne seront jamais des lieux de productivité et resteront avant tout des lieux d'accueil. Mais comment faire lorsqu'une réduction de 11 % du temps de travail ne s'accompagne que d'une augmentation de 6 % des effectifs ? Dans ce domaine, il reste encore beaucoup à faire.

Par ailleurs, je considère que les conséquences du passage aux 35 heures ont été sous-estimées. Nous allons vers une pénurie de personnels – infirmiers, aides-soignants et agents de service hospitalier – qui posera certainement des problèmes, notamment en matière de maintien à domicile pour les personnes âgées ou pour celles ayant besoin d'une tierce personne.

Enfin, il me semble que l'engagement d'une véritable concertation est indispensable à la mise en place de soins de qualité. Ce sont les personnels qui, chaque jour, sur le terrain, sont en relation avec les malades. Ce sont eux qui font le lien entre vos décisions, nos décisions aussi, et les problèmes de santé quotidiens des malades.

C'est pourquoi, parmi les propositions destinées à améliorer le système de soins, celles qui favorisent le dialogue ainsi que la concertation et qui prennent vraiment en compte les attentes des professionnels de santé, seront toujours les bienvenues. A cet égard, je mentionnerai plus

particulièrement le contrat de santé public, l'Observatoire de la démographie médicale, l'Office des professions paramédicales, l'Institut national de prévention et de promotion de la santé.

Les agacements du directeur de la CNAM sur la concertation qu'il n'a pas su instaurer sont peut-être le signe que quelque chose est en train de changer positivement dans notre système de soins, notamment grâce au dialogue que vous avez conduit, madame la ministre, avec les professionnels de santé !

En conclusion, je dirai que le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002 présente globalement les garanties d'une réforme sanitaire qui durera plusieurs années. C'est pourquoi, madame la ministre, monsieur le ministre, les députés Verts le voteront.

M. le président. La parole est à M. Bernard Perrut.

M. Bernard Perrut. Madame la ministre, monsieur le ministre, si le projet de loi de financement de la sécurité sociale constitue un sujet particulièrement important dans la mesure où il concerne et intéresse tous les Français au travers des mesures prises en matière de protection sociale et de santé, je crains toutefois que celui que vous nous présentez aujourd'hui ne contribue pas à faciliter leur adhésion à votre politique – en tout cas, il n'emportera pas celle du groupe Démocratie libérale –, tant il est opaque, complexe et dépourvu d'ambition.

Un grand nombre de nos concitoyens, comme nous-mêmes, ne veulent pas d'un budget fondé sur des prévisions irréalistes, ne tenant pas compte du ralentissement de la croissance, qui assombrit les perspectives économiques – c'est un phénomène que nul ne peut nier. Ils ne veulent pas non plus que les dépenses d'assurance maladie soient sous-estimées : c'est pourtant ce que vous faites. Comment admettre, d'ailleurs, les astuces comptables auxquelles vous vous livrez pour masquer la réalité et afficher un excédent là où la courbe des comptes fait apparaître un véritable déficit ?

Et qui pourrait vous suivre, madame la ministre, monsieur le ministre, quand vous détournez les ressources de la sécurité sociale pour financer les 35 heures et multiplier les flux croisés entre l'Etat et la sécurité sociale ?

Sans pour autant sous-estimer certaines mesures déjà mises en œuvre et celles que vous avez annoncées hier soir, je considère que ce projet de loi de financement de la sécurité sociale manque d'envergure, ce qui est regrettable.

Mais plus grave encore est l'état de notre système de santé. Comme je l'ai dit cet après-midi, celui-ci est au bord de l'explosion en ce début du troisième millénaire.

Lors des assises nationales de défense de l'hôpital qui se sont tenues à Paris à la fin de semaine dernière, les médecins ont déclaré l'hôpital gravement menacé, évoquant aussi bien l'insuffisance des personnels, ou la surcharge de travail que l'attente durant de longues heures des malades dans les services d'urgence ou le renvoi des patients. Le tableau pourrait être encore complété, mais il est peut-être inutile d'aller plus loin.

Les professionnels de santé traversent une crise de confiance profonde et sont découragés. Du reste, dans certaines professions, les vocations se tarissent.

Chaque jour, sur le terrain, se manifestent des difficultés, que vous ne pouvez ignorer. Ainsi, dans mon département, les hospices civils de Lyon, pour la première fois dans leur histoire, n'ont pas voté leur budget. Si les représentants du personnel ont voté contre ce budget pour des raisons liées à la réduction du temps de travail –

et on les comprend –, les médecins, eux, ont voulu signifier clairement par leur geste que le service public était confronté à des difficultés réelles. Ces derniers déplorent leur propre impuissance, puisqu'ils observent que, après avoir élaboré et discuté un budget, c'est finalement la tutelle qui décide des moyens qui sont réellement attribués, lesquels ne correspondent pas à leurs attentes.

Et si, dans une ville moyenne comme la mienne, le budget de l'hôpital a bien été voté, chacun s'interroge sur les difficultés financières de l'établissement, lesquelles sont devenues structurelles. En effet, depuis quatre années consécutives, cet établissement clôture ses comptes en déficit et n'arrive pas à obtenir le « rebasage » budgétaire qu'il demande en vain depuis 1998, sachant qu'il a besoin de financements pour restructurer ces urgences et son plateau technique, pour engager des personnels infirmiers et pour renforcer le SMUR.

Les efforts budgétaires que vous annoncez, madame la ministre, monsieur le ministre, ne seront pas suffisants pour faire face à tous ces besoins.

L'hospitalisation privée, en grève aujourd'hui et demain, n'échappe pas, elle aussi, à ce malaise, comme en témoigne la situation de cette clinique privée de ma circonscription – mais elle n'est pas la seule à être dans ce cas – qui ne pourra survivre que si elle obtient des moyens identiques à ceux du secteur public hospitalier pour rémunérer ses personnels. Si tel n'était pas le cas, compte tenu des écarts de salaires existant entre le secteur public et le secteur privé, la fuite des personnels du secteur privé vers le secteur public condamnerait nombre d'établissements privés à disparaître. Et dans ceux qui pourraient subsister, on verrait s'élaborer des listes d'attente pour les examens ou les soins. En quelque sorte, ce serait une remise en cause de la liberté de choix, à laquelle tous les Français sont très attachés.

Quant aux infirmières libérales, plutôt que de vouloir par tous les moyens revoir les grilles de tarification de leurs actes, il vaudrait mieux reconnaître les difficultés de leur tâche et la complexité de plus en plus grande de leur mission, réévaluer leurs frais de déplacement, diminuer le poids des tracasseries administratives et des prélèvements fiscaux.

N'y aurait-il pas moyen, madame la ministre, monsieur le ministre, d'apporter un peu de souplesse dans l'application de la convention nationale en ce qui concerne les quotas, étant donné l'accroissement des besoins et la pénurie d'infirmières dans certains secteurs ?

Dois-je dire aux infirmières que je vais rencontrer demain qu'elles doivent cesser de soigner leurs malades pendant plusieurs mois afin de ne pas être sanctionnées ?

M. Marc Laffineur. Il a raison !

M. Bernard Perrut. Quant au projet de soins infirmiers, le PSI, il apparaît avant tout comme un objectif budgétaire, qui se traduit par un transfert de la CNAM au détriment des départements et des personnes âgées. Mais pour que ce projet fonctionne, encore faut-il que les aides à domicile soient en nombre suffisant et que vous les souteniez dans leur organisation et dans leur démarche.

M. François Goulard. Très juste !

M. Bernard Perrut. S'agissant de la politique familiale, je regrette que vous poursuiviez une politique de détournement de fonds, puisque les excédents de la branche famille ne sont pas affectés à des mesures proprement familiales, mais servent au financement des pensions pour enfants élevés, à celui du Fonds de réserve pour les

retraites et à celui des 35 heures. Pourtant des besoins demeurent insatisfaits, qu'il s'agisse du versement des allocations familiales dès le premier enfant ou de leur maintien jusqu'au dernier enfant.

Depuis 1997, vous ne tenez pas compte des attentes des familles. Rappelons-nous la mise sous condition de ressources des allocations familiales, la réduction de moitié du montant de l'AGED, la diminution du quotient familial et de la réduction d'impôts sur les emplois de proximité, que sais-je encore ?

M. Marc Laffineur. Eh oui ! Les familles ont été abandonnées !

M. François Goulard. Ils n'ont pas fait grand-chose pour elles !

M. Bernard Perrut. Nous, les membres du groupe Démocratie libérale, nous voulons qu'une véritable politique familiale soit menée, permettant de concilier vie professionnelle et vie familiale, notamment grâce à de nouveaux modes de garde et à l'extension des horaires d'ouverture des crèches - où il ma manque encore beaucoup de places. Nous voulons aussi une simplification des prestations d'allocations familiales, dont le nombre dépasse vingt-cinq, et offrir une alternative aux modes de garde traditionnels. Nous voulons enfin repenser la solidarité nationale en faveur des familles en allégeant l'impôt sur le revenu et en augmentant le quotient familial.

Je terminerai sur nos aînés en évoquant la branche vieillesse. Autant dire que vous ne manquez pas de rapports sur les retraites.

M. François Goulard. Ce qui manque, ce sont les apports ! (*Sourires.*)

M. Bernard Perrut. Toutefois, vous n'engagez aucune réforme, en tout cas aucune réforme importante. Rien n'est dit sur le devenir des retraites par répartition ou sur celui des fonds de pension, sujet sur lequel s'est exprimé il y a quelques instants notre excellent collègue François Goulard.

Quant au fameux Fonds de réserve pour les retraites, il ne disposera que de 40 milliards de francs fin 2001, soit 30 milliards de francs de moins que prévu ! Qu'en sera-t-il en 2002, compte tenu du manque à gagner résultant de la baisse du prix des licences UMTS ?

Du reste, le Gouvernement croit si peu en ce fonds et en son avenir qu'il s'en sert volontiers pour financer les 35 heures, l'APA et les dettes à l'égard des régimes de retraite ARRCO et AGIRC. Nous pouvons douter de la crédibilité du Fonds de réserve pour sauver le régime par répartition.

Toutefois, ce manque de responsabilité ne nous surprend pas, puisqu'il se retrouve aussi dans le dispositif de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie, laquelle est mise en grande partie à la charge des départements, la contribution de l'Etat ne dépassant pas 5,5 milliards de francs pour un coût total de l'ordre de 16,5 milliards de francs. Les conseils généraux ne veulent pas devenir des services de l'Etat, et ce sans marge de manœuvre ! Pour un département comme le mien, le Rhône, le financement de l'APA nécessitera 385 millions de francs l'année prochaine, donc une forte augmentation du budget, ce qui aura des conséquences pour l'ensemble des contribuables.

Madame la ministre, monsieur le ministre, le présent projet de loi de financement de la sécurité sociale ne répond pas aux attentes des élus du groupe Démocratie libérale, qui souhaitent beaucoup plus de clarté,

entendent placer le malade au cœur du dispositif de santé et la famille dans une perspective politique beaucoup plus ambitieuse, et garantir l'avenir de toutes celles et tous ceux qui prendront leur retraite dans les prochaines années. Sans doute votre conception des choses est-elle limitée à un temps plus court, celui de certaines échéances électorales. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions vous soutenir dans cette voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à Mme Hélène Mignon.

Mme Hélène Mignon. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le ministre, dans le cadre de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale, j'aborderai le chapitre concernant la branche famille qui, pour la troisième année consécutive - ce dont on doit se féliciter -, est excédentaire, ce qui permet de faire évoluer la politique de la famille selon les objectifs que nous nous sommes fixés.

Les propositions qui sont faites par le Gouvernement sont conformes aux engagements pris par le Premier ministre et les ministres concernés lors de la conférence de la famille du 11 juin dernier.

Les fonds d'investissement pour la petite enfance, votés avec la précédente loi de financement de la sécurité sociale, ont été rapidement consommés, ce qui montre bien la pertinence du dispositif et justifie tout à fait les propositions nouvelles.

La demande des parents reste forte, aussi bien dans les grandes villes où les besoins sont loin d'être satisfaits que dans les communes semi-rurales où les nouveaux habitants revendiquent pour leurs enfants les mêmes services.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de la reconduction de ces fonds, d'autant que les caisses d'allocations familiales abondent parfois les crédits d'investissement et que, par le biais du Fonds d'action sociale, accordent des crédits de fonctionnement, allégeant ainsi les charges des collectivités locales.

Cette année, Mme la ministre déléguée à la famille a insisté sur l'accueil des deux-trois ans et a incité à la création de jardins d'enfants et de classes passerelles. Nous en avions déjà discuté l'an dernier, mais nous n'avions pas pu aboutir sur le terrain. Cette année, après un travail commun avec l'éducation nationale, les réticences ont pu être levées et nous espérons que des projets pourront enfin être mis en place sur le terrain.

C'est sans doute grâce à la diversité des modes de garde - renforcés depuis cinq ans et enviés à l'étranger - que les femmes de notre pays sont de plus en plus nombreuses à avoir une activité professionnelle et arrivent à concilier celle-ci et leur vie familiale.

C'est aussi grâce au développement des activités périscolaires des enfants et des adolescents, soutenu par la CNAF à travers les contrats temps libre, que ces jeunes peuvent, quand la famille n'est pas aussi présente qu'elle le souhaiterait, garder des repères, faire un travail de recherche d'identité propre à accéder à la citoyenneté. La finalité de ces politiques contractuelles n'est pas simplement ludique ou « occupationnelle », elle est socialisante : elle apprend à l'enfant à écouter et à respecter l'autre et elle contribue à ce que certains appellent la veille éducative.

Malgré l'effort financier de l'Etat, de la CNAF et du Fonds d'action sociale, les structures offertes ne seront jamais suffisantes si les parents eux-mêmes ne trouvent pas le temps nécessaire pour s'occuper de leurs enfants.

Des études indiquent que de nombreux pères se trouvent dans ce cas. En France, les pères ne s'occuperaient de leurs enfants que trente-sept minutes par jour, alors qu'en Suède ils leur consacraient une heure. Heureusement, la réduction du temps de travail semble modifier nos habitudes. Les jeunes pères ont tendance à consacrer progressivement plus de temps à leur enfant.

Le congé de paternité s'inscrit pleinement dans cette évolution. Il peut être un moyen de conforter la place du père dans le couple et dans ce nouveau rôle qui lui incombe dès la naissance de son enfant.

Ce dispositif est la plupart du temps bien accueilli par les futurs pères. Loin d'être considéré comme une aubaine donnant droit à des congés supplémentaires, il représente une vraie reconnaissance de leur paternité.

Nous avons déposé un amendement pour allonger le congé de naissances multiples et en faire exceptionnellement bénéficier les pères dont l'enfant est né prématurément avant le 1^{er} janvier 2002.

Le livret de paternité délivré par la CAF et l'acte solennel de reconnaissance sont autant de signes qui, au-delà de la symbolique, témoignent de la volonté de voir les deux parents prendre leurs responsabilités.

Si une naissance dans un foyer est attendue comme un événement heureux, il est encore, malheureusement, des cas où l'annonce d'un handicap transforme cette joie en souffrance profonde, souvent accompagnée d'un sentiment de culpabilité. La famille envisage l'avenir – proche ou lointain – avec anxiété. La solidarité nationale doit lui apporter son soutien en palliant l'insuffisance des lieux d'accueil. On ne peut plus laisser les parents désespérés chercher en vain l'établissement qui accueillera leur enfant. Vous avez annoncé hier, madame la ministre, des mesures qui vont dans le bon sens.

Par ailleurs, je me félicite de la réforme prévue de l'allocation d'éducation spéciale, qui répondra désormais mieux aux besoins des familles.

L'an dernier, nous avons créé le congé de présence parentale auprès d'enfant gravement malade et l'allocation forfaitaire s'y rapportant. Nous nous en sommes tous réjouis. Nous avons souhaité un dispositif simple et une mise en application rapide de la mesure. Les parents y ont été sensibles et la plupart l'ont bien accueillie.

La semaine dernière, lors de la dernière réunion du comité de suivi qui avait été mis en place au moment de la préparation du texte et dont sont membres les représentants d'associations de parents concernés, nous avons été surpris par le décalage enregistré entre le nombre de bénéficiaires réels – 1 000 – et le nombre de ceux qui pourraient y prétendre – environ 13 000.

Tout nouveau dispositif est long à démarrer et l'on peut justement penser que les parents, à l'annonce de la maladie de leur enfant, sont dans un tel désarroi qu'ils ne se préoccupent pas de tous leurs droits. Nous devons cependant nous interroger et écouter leurs représentants qui nous alertent sur l'insuffisance du montant de l'allocation forfaitaire, d'autant plus, disent-ils, que celle-ci ne se cumule pas avec le complément de l'allocation d'éducation spéciale.

Ils considèrent comme dissuasive l'obligation qui leur est faite d'avoir recours d'emblée à un congé minimum de quatre mois. Outre le fait qu'il est dur psycho-

logiquement de se confronter à la nécessité d'un traitement lourd pour son enfant, il faut signaler que certains traitements se font par intermittence, et que la présence constante des parents n'est pas forcément nécessaire.

Une souplesse plus grande dans l'autorisation à congé pourrait être plus efficace. Les parents d'enfants gravement malades ont un rapport au temps différent de celui des autres parents. Pendant la durée de la maladie, ils veulent se consacrer au maximum à leur enfant, lui donner tout leur amour ; ils ne veulent pas perdre d'énergie à remplir des dossiers. Aussi demandent-ils que soient allégées les formalités surtout lors des demandes de renouvellement. Comme ils disent, ils n'ont pas « la tête à ça ». Certains donnent l'exemple de la Suède. Mais tout n'est pas transposable d'un pays à l'autre nous avons, les uns et les autres, nos spécificités. Personne aujourd'hui ne remet en cause cette avancée sociale et humaine sachons néanmoins montrer, madame la ministre, que nous ne nous contentons pas de voter des textes, mais que nous savons écouter et comprendre, pour mieux adapter notre volonté à la réalité.

Vous nous aviez annoncé, lors de la discussion du PLFSS 2001, que la réforme des aides au logement se ferait en deux étapes. Nous voilà donc aujourd'hui prêts à mettre la touche finale à l'égalité de traitement entre les différents types de revenus, revenus du travail et minima sociaux, afin d'éviter ce que l'on appelle les trappes à inactivité. Cette mesure touchera près de 5 millions de ménages, ce qui est loin d'être négligeable.

Vous avez aussi pris en compte la préoccupation majeure pour les jeunes qu'est le logement. Mais nous ne pouvons nous arrêter là, l'autonomie des jeunes adultes est un vrai problème de société. Vous avez donné, madame la ministre, un premier début de réponse par la bourse à l'emploi destinée aux jeunes s'inscrivant dans un parcours TRACE.

L'autonomie du jeune – de tous les jeunes – passe, bien sûr, par la possibilité de se loger, de se soigner, de se déplacer, de connaître ses droits et de les exercer. Nous attendons avec impatience les conclusions de la commission nationale chargée de remettre un rapport au Premier ministre avant la fin de l'année, pour que la prochaine conférence de la famille s'en saisisse.

La revalorisation des prestations familiales était attendue, mais les familles pouvaient espérer plus. C'était le sens de notre amendement. Cela dit, par le biais d'autres mesures, les revenus des familles sont quand même pris en compte.

Madame la ministre, la politique de la famille ne peut se résumer à la discussion liée au vote de ce seul budget, elle doit aussi veiller à intégrer le fruit des débats intervenus ces derniers mois. Des textes importants ont été votés. Pour mémoire, je citerai l'adoption internationale, le statut du conjoint survivant, l'autorité parentale, la prime pour l'emploi, l'insaisissabilité des prestations familiales, sans oublier l'allocation de perte d'autonomie.

La famille en effet ne se résume pas au dialogue singulier parents-enfants, mais tout l'entourage, grands-parents, arrière-grands-parents, a un rôle structurant sur la personnalité de l'enfant et encore plus quand il s'agit de famille monoparentale.

La politique de la famille s'appuie sur la reconnaissance du rôle des familles dans la cohésion sociale, comme lien d'affection, de solidarité, d'éducation, de construction de repères pour l'enfant.

Depuis 1997, année après année, nous nous donnons les moyens de mener notre politique familiale, en inscrivant les financements nécessaires face aux projets, en prenant en compte toutes les familles dans leur diversité et en assurant le grand rendez-vous annuel qu'est la conférence de la famille.

Madame la ministre, le groupe socialiste se reconnaît pleinement dans vos propositions et vous apportera tout au long de la discussion son soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Delnatte.

M. Patrick Delnatte. Madame la ministre, monsieur le ministre, dans l'incroyable usine à gaz que le Gouvernement a bâtie, année après année, pour tenter de boucler sa loi de financement de sécurité sociale, quelques tuyaux concernent la branche famille. Là aussi, le mécontentement est grand.

Pourtant, Mme Royal, en réponse à une question orale de notre collègue Gilbert Gantier, affirmait le 3 octobre 2000 : « En 1997, la branche famille accusait un déficit considérable. Depuis 1999, elle a renoué avec les excédents. Le Gouvernement est irréprochable... »

Mme Hélène Mignon. C'est vrai !

M. Patrick Delnatte. ... puisque sa politique consiste à affecter ceux-ci aux familles. »

A cet égard, ce projet de loi est particulièrement attristant. En effet, il entérine la décision unilatérale du Gouvernement de détourner les excédents de la branche famille pour le financement des retraites et, par voie de conséquence - c'est une tuyauterie très compliquée -, pour le financement des 35 heures. Les familles sont les victimes toutes désignées d'un détournement de quelque 13 milliards de francs. Elles doivent se contenter de 4 milliards pour des mesures de politique strictement familiale.

Le Gouvernement, outre qu'il contrevient au principe de séparation des branches, dénature sciemment le rôle de la branche famille qui est, et doit rester, de financer des mesures en direction des ménages avec enfants, comme l'a appelé tout récemment le chef de l'Etat.

M. Francis Hammel. Parlons-en !

M. Patrick Delnatte. Avec ce détournement, le Gouvernement fait l'unanimité contre lui parmi les acteurs de la politique familiale.

Les administrateurs de la CNAF ont massivement voté contre l'avant-projet de loi de financement. Ils ont réaffirmé quasi unanimement « leur attachement aux principes fondateurs des caisses, à la transparence des comptes et aux responsabilités des partenaires sociaux », et ont affirmé « l'importance de la solidarité familiale et l'affectation prioritaire des ressources de la branche famille aux besoins de la famille ».

L'UNAF a exprimé au Premier ministre sa surprise et sa déception. Elle parle de « pillage organisé », de « démarche de détournement de fonds discrétionnaire », elle est « ulcérée des décisions unilatérales du Gouvernement et de son mépris pour la négociation » - excusez du peu.

Les familles rurales ont, elles, déploré que la branche famille soit durablement privée de moyens financiers.

Outre ce détournement, d'autres mesures suscitent la plus vive désapprobation des acteurs de la politique familiale. Ils regrettent en effet que la majorité gouvernementale ait décidé de faire prendre en charge à la branche famille la majoration d'allocation de rentrée scolaire, et de

transférer du fonds de solidarité vieillesse vers la CNAF la majoration de pension de 10 % pour les parents ayant élevé trois enfants et plus. Pour le Gouvernement, cette majoration représente un effort de la collectivité envers les familles qui relèvent de la CNAF. Mais cette majoration est par essence une prestation vieillesse : dans l'esprit de ses initiateurs, elle avait pour objet de consentir une prime aux familles nombreuses, qui contribuent à assurer la pérennité des retraites par répartition et qui ne peuvent se constituer un capital comparable à celui de familles de plus petite taille.

Le président de l'UNAF a indiqué au Premier ministre : « Après quelques courriers restés sans réponse, nous avons eu l'occasion de vous dire, lors de la dernière conférence de la famille, que nous ne pouvions approuver le transfert de la charge des majorations de pensions pour enfant élevé du FSV vers la CNAF puisque celle-ci n'avait fait l'objet d'aucune négociation. Lors de cette conférence, vous aviez laissé entendre que ce transfert pourrait faire l'objet d'un étalement supplémentaire. Nous constatons que même cette éventualité n'a pas été réalisée. » L'article 25, en effet, va jusqu'à donner un caractère définitif et total à ce transfert, et aucune négociation n'a été ouverte pour rechercher un compromis.

De même, aucune avancée n'a été enregistrée en ce qui concerne la reprise des charges indûment supportées par la branche famille, comme la gestion du RMI et de l'allocation adulte handicapé.

Les excédents de la branche famille deviennent ainsi une variable d'ajustement des retraites et des 35 heures. Le Gouvernement a volontairement organisé l'assèchement des excédents de la branche famille.

Dans un tel contexte, comment juger les deux mesures positives proposées dans le projet de loi ?

La mise en place d'un congé de paternité de onze jours fait partie des mesures emblématiques pour renforcer le rôle du père dans la parentalité. Cette mesure généreuse sera malheureusement source de nombreuses inégalités. Alors que l'intégralité du traitement sera maintenue pour les fonctionnaires, les salariés ne percevront que 80,2 % du trentième du plafond mensuel de la sécurité sociale. Le salaire ne sera donc pas maintenu au-delà de ce plafond et ce sera à l'entreprise de contribuer, si elle le veut ou si elle le peut, à la politique familiale. Quant aux non-salariés, le montant de leurs indemnités journalières sera fixé de façon forfaitaire à un soixantième du plafond mensuel de la sécurité sociale. Compte tenu de la courte durée de ce congé, la référence à l'indemnité du congé de maternité ne se justifie pas.

En ce qui concerne la deuxième mesure, la reconduction du fonds d'investissement pour la création de nouvelles places de crèches, il faut signaler que la politique du Gouvernement en matière de mode de garde n'est pas entièrement satisfaisante car elle ne prend en compte que les modes de garde collective.

Ainsi, le groupe RPR avait précisé lors de la création de ce nouveau fonds, non seulement que la multiplication de ce genre de fonds rend les finances publiques opaques, mais aussi que son utilisation dépend de ce que les collectivités locales et les associations veulent ou peuvent en faire. En effet, une politique en faveur des crèches suppose, en dehors des investissements de structures, une situation des finances locales susceptible de porter les projets, au regard notamment des coûts de fonctionnement inhérents à toutes structures nouvelles.

Mme Marie-Françoise Clergeau, *rapporteuse de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la famille*. Et surtout une volonté !

M. Patrick Delnatte. Ces incertitudes font que la politique gouvernementale en faveur de la petite enfance est déséquilibrée. Pour que la politique d'accueil des enfants « marche sur ses deux jambes », si vous me permettez l'expression, il lui faut avancer à la fois dans la direction collective et dans la direction individuelle.

Si les modes d'accueil collectif favorisent l'éveil à la vie sociale, ils n'offrent pas la souplesse et la disponibilité nécessaires. L'emploi du temps des femmes est strictement encadré par les horaires d'ouverture des crèches alors que les amplitudes des horaires de travail des femmes s'étendent. La question des amplitudes d'horaires ne touche pas seulement les femmes cadres. Elle affecte aussi les femmes dont l'emploi ne peut s'exercer que le soir, ou qui, en raison d'un temps partiel non choisi, sont amenées à travailler en dehors des horaires d'ouverture des modes d'accueil collectif. De plus, les modes d'accueil collectif n'apportent pas toujours une réponse pertinente au problème de la garde en milieu rural, où les distances plus grandes augmentent les contraintes et réduisent les gains du mode d'accueil collectif.

De ce fait, seulement 9 % des enfants de moins de trois ans sont accueillis en crèches. Pour répondre aux besoins des familles, il demeure donc indispensable de renforcer l'aide à la garde individuelle des enfants.

On ne dira jamais assez combien la décision, purement idéologique, de réformer l'allocation de garde d'enfant à domicile, a été une très lourde erreur. La Cour des comptes a d'ailleurs relevé, dans son rapport sur la sécurité sociale de 2000, que le dispositif de l'AGED réformé en 1998 soutient de moins en moins de familles et l'emploi.

Aussi, à l'heure où la branche famille est excédentaire, il aurait été tout aussi utile pour les familles et l'emploi de rendre à l'allocation de garde d'enfant à domicile son niveau de 1997 et de donner aux parents une plus grande liberté dans le choix du mode de garde de leur enfant par la création d'une allocation unique d'accueil du jeune enfant.

M. Arthur Dehaine. Très bien !

M. Patrick Delnatte. D'autres mesures, elles aussi absentes de ce projet de loi, étaient pourtant attendues par le mouvement familial.

Tous les élus le savent : l'arrêt du versement des allocations familiales lorsque l'avant-dernier enfant à charge atteint l'âge de vingt ans engendre des difficultés pour de nombreux ménages. Son versement jusqu'à l'âge de vingt-deux ans devient de ce fait un impératif face à l'allongement du temps consacré aux études, mais aussi face à la recrudescence du chômage que laisse craindre le nouveau contexte économique. Cette mesure, évaluée à 7 milliards de francs, aurait pu être financée par les excédents cumulés de la branche famille pour 2000 et 2001. Il en est de même pour le versement des allocations familiales dès le premier enfant.

Enfin, une revalorisation des prestations familiales au-delà d'un ajustement sur l'inflation aurait pu être envisagée. Une revalorisation supérieure à l'inflation était espérée des familles. L'augmentation de 2,1 %, voire 2,2 % grâce à un amendement adopté en commission, n'est pas suffisante pour procéder au rattrapage.

Face à toutes ces attentes, les deux mesures proposées aujourd'hui ne font pas une vraie politique familiale et cela est d'autant plus frustrant que des moyens existent, mais ils sont détournés par le Gouvernement.

Mme Marie-Françoise Clergeau, *rapporteuse*. Il vaut mieux un excédent qu'un déficit, tout de même !

M. Patrick Delnatte. De façon plus générale, l'écart, cité dans les documents publiés par la commission des comptes de la sécurité sociale, entre le chiffrage des mesures annoncées depuis 1997 avec beaucoup d'autosatisfaction par le Gouvernement dans le cadre des conférences de la famille et les sommes effectivement réalisées se montent à plus de 50 %. Ce chiffre, qui devrait inciter les représentants de la majorité plurielle à plus de modestie, justifie d'autant plus le retour aux familles des excédents de la branche famille.

Mme Jacqueline Mathieu-Obadia. Tout à fait !

M. Patrick Delnatte. Le bilan de quatre années de socialisme, c'est d'une part, la forte réduction des prestations à caractère universel, que ne compense pas le caractère sélectif de la redistribution des prestations familiales, d'autre part, le détournement des excédents.

M. Arthur Dehaine. Très juste !

M. Patrick Delnatte. Le groupe RPR n'accepte pas cette injustice faite aux familles et ne votera donc pas le projet de loi qui lui est soumis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre, chers collègues, que l'avenir des retraites soit un enjeu des prochains débats électoraux n'autorise pas à reporter à plus tard les réponses concrètes aux problèmes actuels des retraités.

On ne peut pas se contenter d'une politique de coups de pouce, très loin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies par les retraités depuis dix ans. Le Gouvernement nous dit que le pouvoir d'achat des retraités a augmenté de 1,4 % en cinq ans, mais cette augmentation ne rattrape pas la baisse de plus de 10 % des années passées.

Outre le minimum vieillesse, il faut évoquer le minimum contributif, c'est-à-dire ce que touchent les salariés qui ont travaillé toute leur vie. Quelques chiffres : en 1983, le minimum contributif représentait 63 % du SMIC ; aujourd'hui, il ne représente plus que 43 % du SMIC, soit seulement 3 373 francs.

Mme Muguette Jacquaint. C'est scandaleux !

M. Maxime Gremetz. Ne nous gargarisons pas en disant que l'on a augmenté le pouvoir d'achat des salariés. Même M. Bergeron a reconnu que le pouvoir d'achat des retraités diminuera tant que l'augmentation du minimum sera indexé sur les prix plutôt que sur les salaires. Nous demandons donc une revalorisation importante du minimum contributif. Le relèvement de toutes les pensions, accompagné d'un effort de rattrapage important pour les plus basses, est donc notre premier objectif en matière de retraites.

Nous aurons sans doute aussi l'occasion de revenir sur la situation des chômeurs âgés frappés de plein fouet par le PARE car tout confirme – y compris la justice puisque vous savez qu'une chômeuse qui refusait de signer le

PARE s'est vu supprimer ses indemnités – que nous avons eu raison de le combattre même si nous avons été les seuls dans cet hémicycle à le faire.

Le Gouvernement nous annonce un débat pour plus tard, mais en attendant, les décrets Balladur continuent, année après année, d'aggraver la situation en allongeant la durée des cotisations de trente-sept années et demie à quarante annuités – vous devriez être contents de cette continuité, messieurs –...

Mme Muguette Jacquaint. Ils voudraient l'allonger de cinq ans !

M. Maxime Gremetz. ... et en fondant le calcul des pensions sur vingt-cinq ans au lieu des dix meilleures années, ce qui représente une diminution de 12 % du pouvoir d'achat. Le groupe communiste demande le gel, puis l'annulation des décrets Balladur. C'est comme cela qu'il faut faire si nous voulons changer de politique. Tout le monde dit vouloir la justice et l'égalité. Mais nous aussi. C'est pourquoi nous défendons le retour aux trente-sept annuités et demie pour tous, privé comme public.

La justice et l'égalité, ce n'est pas de casser les régimes spéciaux, mais c'est au contraire d'étendre leur avantage à tous. Nous n'allons tout de même pas en revenir, au nom de l'égalité, au travail de nuit pour les femmes dans l'industrie, comme il y a cent ans ! Ce ne serait pas vraiment un progrès !

Il est dommage que Mme Guigou ne soit pas présente car je lui aurais montré un document, que je lui conseille de lire attentivement car il nous montre où l'on veut aller : on veut permettre aux individus de conjuguer retraite et travail professionnel de dix-sept à soixante-dix-sept ans.

M. Germain Gengenwin. Les jeunes de dix-sept à soixante-dix-sept ans !

M. Maxime Gremetz. Quel avenir formidable !

A partir de soixante-dix-huit ans, exercer ce choix serait impossible. Mais jusqu'à l'âge de soixante-dix-sept ans, pas de problème !

Plus que jamais les communistes défendent le droit à la retraite à soixante ans pour tous.

Je dois bien avouer que je suis peiné quand je lis, dans le numéro d'hier de *La Tribune*, journal sérieux, un article intitulé : « La retraite à soixante ans, un concept dépassé. » D'après cet article, il faudrait remettre en cause ce que M. Mitterrand avait décidé, c'est-à-dire l'âge légal de la retraite fixé à soixante ans. Ce sont là les travaux du parti socialiste...

M. Jean-Luc Prétel. C'est Martine Aubry qui est la responsable du projet !

M. Maxime Gremetz. Cette lecture ne me réjouit pas. Or il s'agit bien d'un compte rendu officiel,...

M. Jean Le Garrec, *président de la commission.* Non, il n'est pas « officiel » !

M. Maxime Gremetz. ... que je ne voulais pas citer faute de temps, monsieur le président, et dont vous pourriez vous aussi prendre connaissance.

M. le président. Je vous remercie.

M. Maxime Gremetz. Mais puisque je suis contesté, on me permettra de le citer exactement...

M. Jean-Luc Prétel. Voilà qui fera plaisir au président Le Garrec.

M. Maxime Gremetz. ... car il faut toujours parler sérieusement : « Les socialistes estiment qu'« il serait normal que ceux qui commencent à travailler plus tard puissent travailler plus longtemps ». »

Il faudrait donc des retraites progressives et remettre en cause l'âge légal de la retraite, fixé aujourd'hui à soixante ans. Ce n'est pas moi qui le dis ! Mais ce genre de chose se rattrape deux amendements : nous avons fait heureusement adopter la commission, avec l'assentiment de M. Jacquat, qui a, nous avons eu de la chance, levé le gage.

M. Arthur Dehaine. Il est bien ce Jacquat !

M. Maxime Gremetz. L'un de ces amendements, que nous ne venons pas d'inventer car nous le proposons depuis huit ans – nous avons même déposé une proposition de loi allant dans le même sens et Lionel Jospin a de plus repris la disposition devant le Parlement...

M. le président. Si je peux me permettre, mon cher collègue, ne rallongez pas trop votre discours !

M. Maxime Gremetz. J'allais dire que l'un de nos amendements prévoit que, lorsqu'on a cotisé quarante ans – avant, c'était trente-sept ans et demi –, on doit pouvoir partir à la retraite, quel que soit son âge.

Voilà une proposition ! Et je rappelle – vous voyez, je prends tout ce qu'il y a de bien comme ce qu'il y a de moins bien – que, dans les travaux du parti socialiste, et je parle bien du parti socialiste et non du groupe socialiste, car il s'agit, en l'occurrence, de la commission de travail présidée par Martine Aubry...

M. Germain Gengenwin. Ce n'est pas la même chose !

M. Maxime Gremetz. Je rappelle que, dans ces travaux donc, il est dit qu'il est normal que ceux qui ont cotisé quarante ans puissent, quel que soit leur âge, partir à la retraite à taux plein, ce qui est une excellente chose. J'ajoute...

M. le président. Pour conclure, monsieur Gremetz !

M. Maxime Gremetz. ... que cet amendement viendra en discussion à l'Assemblée et que chacun prendra évidemment ses responsabilités. Il faut savoir si on tient les engagements ou si on ne les tient pas.

L'autre amendement concerne les travailleurs handicapés. Je le mentionne pour mémoire car Mme la ministre n'en a pas beaucoup parlé non plus.

Je sais bien qu'on est engagé dans une réforme des retraites. Toutes les publications vont dans le sens que je viens de dire. Sauf que, je le répète ici, en tant que membre du Conseil d'orientation des retraites je ne laisserai pas travestir ses positions. De toute façon, son rapport n'est pas encore terminé et, croyez-moi, les propositions qui en sortiront ne recueilleront sans doute pas un consensus.

Dans ces conditions, que l'on cesse de parler du Conseil d'orientation des retraites en disant que son rapport sera la base d'une grande réforme.

Des travaux sont en cours, très intéressants et très importants. Des propositions se dégagent et il y aura un débat. Mais nous sommes encore dans une phase d'élaboration. J'ai en ma possession la deuxième partie du rapport. Nous aurons une discussion générale sur le contenu précis des conclusions. On ne peut donc pas dire...

M. le président. Puis-je vous rappeler que vous ne disposez que de cinq minutes, monsieur Gremetz ?

M. Maxime Gremetz. Je termine, monsieur le président.

M. le président. Quand on dépasse trop ses temps de parole, ce n'est plus gérable !

M. Maxime Gremetz. Avouez qu'il s'agit là d'un sujet très important !

M. le président. Je n'en doute pas. Mais vous utilisez l'ensemble du temps qui était imparti au groupe communiste. Je vous prie en conséquence de conclure.

M. Germain Gengenwin. Il ne faut pas abuser, Maxime !

M. Marc Laffineur. Il dispose de cinq minutes et il parle un quart d'heure !

M. Arthur Dehaine. Débranchez-le !

M. Maxime Gremetz. Avouez que, sur une question aussi importante, le groupe communiste ne peut pas retenir l'argument selon lequel il faut attendre une réforme d'ensemble des retraites pour commencer à appliquer ce qui est un engagement de la gauche plurielle, c'est-à-dire une retraite à taux plein après quarante annuités. C'est pourquoi nous nous battons comme des chiens...

M. Jean-Luc Préel. Comme des chiens ?

M. Maxime Gremetz. ... comme nous communistes savons le faire. Nous nous battons jour et nuit pour arriver à obtenir cela.

M. le président. Cela pourra être votre conclusion, monsieur Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Je vais dire un dernier mot, monsieur le président.

M. le président. Non !

M. Jean-Luc Préel. Et la taxe sur les salaires dans les hôpitaux, monsieur Gremetz ?

M. Maxime Gremetz. Je vous en prie, monsieur Préel !

M. le président. Monsieur Gremetz, ce n'est pas raisonnable. On ne peut pas utiliser plus du double du temps dont on dispose ! Alors, concluez !

M. Maxime Gremetz. Si M. Préel veut bien me laisser conclure, je vais conclure, monsieur le président.

M. le président. C'est cela.

M. Maxime Gremetz. Quant au fonds de réserve des retraites, vous comprendrez aisément que nous proposons qu'il soit financé, qu'il soit géré autrement...

M. Jean-Luc Préel. Très bien !

M. Maxime Gremetz. ... plus démocratiquement...

M. Jean-Luc Préel. C'est juste !

M. Maxime Gremetz. ... qu'il soit abondé par des ressources pérennes. La Cour des comptes elle-même propose dans son rapport de changer l'assiette des cotisations.

M. le président. Merci, monsieur Gremetz...

M. Maxime Gremetz. M. Recours a déposé un excellent amendement, que nous proposerons de sous-amender en multipliant par cent sa proposition.

Avez-vous tous compris ?

M. Jean Le Garrec, *président de la commission*. J'ai compris !

M. le président. Ils ont compris !

M. Maxime Gremetz. Voilà ce que je voulais dire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Germain Gengenwin. Le président de séance a été patient !

M. Denis Jacquat, *rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'assurance viellesse*. Il a été très tolérant !

M. le président. J'ai eu une faiblesse à l'égard du groupe communiste. C'est parce que M. Jacquat avait formulé certaines observations. (*Sourires.*)

La parole est à M. Jacques Barrot.

M. Jacques Barrot. Je salue volontiers le ministre Kouchner. Je sais par expérience qu'il n'est pas très facile d'être ministre des affaires sociales. Je n'en veux pas à Mme Guigou de ne pas être présente, mais je le regrette car j'interviens en grande partie pour répondre à un certain nombre d'argumentations qu'elle a développées hier et que j'ai attentivement écoutées ici même.

M. le ministre délégué à la santé. Tous vos propos lui seront transmis, dans chaque détail !

M. Jacques Barrot. Alors, c'est parfait.

Pourquoi un projet de loi de financement de la sécurité sociale ? Un tel projet traduisait une double volonté. Il s'agissait d'abord de bien distinguer les finances de la sécurité sociale et les finances de l'Etat – c'était le moyen de responsabiliser ceux qui gèrent la « sécu ». Il s'agissait ensuite de bien clarifier les comptes pour faire un pilotage aussi pédagogique que possible, pour savoir ce qu'on pouvait financer dans l'immédiat et ce qu'il fallait financer en prévoyant un certain échelonnement dans le temps.

M. Denis Jacquat, *rapporteur*. Exact !

M. Jacques Barrot. Franchement, cette cinquième édition s'éloigne de ces deux objectifs.

Quant à la protection de la sécurité sociale, du risque de confusion entre finances de l'Etat et finances sociales, nous sommes servis.

La période de croissance que nous venons de traverser, avec un PIB en augmentation et une masse salariale progressant à un rythme élevé, aurait dû permettre de sanctuariser la sécurité sociale en lui permettant de garder le bénéfice des excédents retrouvés. Or, loin de là, le Gouvernement a choisi de solliciter la « sécu » pour financer une politique qu'il entreprenait au nom de l'emploi.

Si Mme Guigou avait été parmi nous, j'aurais réfuté l'argument selon lequel la politique de l'emploi favorisant la sécurité sociale, celle-ci devrait payer une partie de cette politique. Cet argument est fallacieux. En réalité, la croissance du PIB et l'augmentation de la masse salariale ont été largement liées à la croissance mondiale et ont profité à tous les budgets...

M. Germain Gengenwin. Bien sûr !

M. Jacques Barrot. ... à commencer par ceux de l'Etat et des collectivités. Pourquoi faudrait-il retirer à la seule sécurité sociale une partie du bénéfice de ces ressources supplémentaires ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Qu'est-ce que cette argumentation ?

Nous avons assisté à une série de prélèvements pour le moins contestables.

Ce fut d'abord l'exercice 2000, durant lequel le Gouvernement a purement et simplement puisé dans la caisse de la sécurité sociale. Mais la Cour des comptes est passée

par là et, comme la créance est irrécouvrable, on ne l'affecte pas sur 2001, ce qui serait normal en bonne comptabilité, mais sur 2000. Mais passons.

Pour l'exercice 2002, les choses s'améliorent d'une certaine manière, mais empirent par ailleurs. Le Gouvernement a renoncé à des prélèvements directs, mais il s'est livré à une nouvelle manipulation beaucoup plus subtile : voilà que l'assurance maladie est privée de ressources telles que les droits sur les alcools.

Mais enfin, si l'on avait affecté ces taxes à la sécurité sociale, ce n'était pas pour des prunes ! La taxe sur les contrats d'assurance automobile compensait la charge supportée par l'assurance maladie pour soigner les accidentés de la route !

Mme Jacqueline Mathieu-Obadia. Exact !

M. Jacques Barrot. La taxe sur le tabac et la taxe sur les alcools lui apportaient une contrepartie pourtant insuffisante au coût généré par ces deux fléaux sociaux.

Hier, Mme Guigou nous a dit que le FOREC est financé selon des modalités qui préservent les ressources de la sécurité sociale. Il n'est pas fait appel, a-t-elle dit, qu'à des ressources fiscales ! Comme si la sécurité sociale n'avait pas de tout temps bénéficié, en plus des cotisations, de ressources fiscales !

Ces dérivations, très nombreuses, atteignant les dix-huit milliards de francs sont destinées à équilibrer le FOREC. Autant de ressources dont est privé la sécurité sociale.

Nous voilà bien loin de la loi de 1994, qui prévoyait que toute diminution de recettes pour la sécurité sociale devait être compensée. A mon sens, nous sommes aussi très loin de l'esprit qui a présidé à la création du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

J'évoquerai aussi, et j'aurais préféré le faire devant Laurent Fabius, le sort fait à la CADES, la caisse d'amortissement de la dette sociale.

M. Marc Laffineur. C'est scandaleux !

M. Jacques Barrot. Il est trop facile que l'Etat, c'est-à-dire le budget, constitue sa trésorerie...

M. Marc Laffineur. Vingt milliards de francs !

M. Jacques Barrot. ... en demandant à la CADES d'anticiper ses remboursements à l'Etat tout en sachant que la caisse aura beaucoup de mal à amortir ses propres dettes sociales.

M. Arthur Dehaine. C'est de la « cavalerie » !

M. Jacques Barrot. Cette confusion au détriment de la sécurité sociale est très condamnable, je tenais à le dire. Mais ce faisant, je ne fais que reprendre ce qui a été dit unanimement par tous les partenaires sociaux et ce qui a justifié, pour certains, ce que je regrette d'ailleurs, leur départ des caisses.

Le second objectif était d'introduire un peu de clarté. Avec le projet de loi de financement pour 2002, on atteint des sommets de complexité. On perçoit également la tentation de la dissimulation.

Comment peut-on éclairer le pilotage des différentes branches en présentant un projet aussi irréaliste et aussi éloigné des prévisions de bon sens ?

Puis-je rappeler brièvement les termes de cette équation impossible ?

Du côté des recettes, qui peut croire que la masse salariale augmentera de 5 % ? Qu'il manque seulement 1 % de progression de la masse salariale et ce sera une dérive

de l'ordre de dix milliards. Qui peut croire que les dépenses d'assurance maladie, en dépit de tous vos efforts, monsieur le ministre, pourront se trouver cantonnées à une augmentation de 3,8 % ? La seule dérive de deux points sur les seules dépenses de ville représente dix milliards.

Certes, je veux bien que l'on fasse droit au volontarisme. Mais entre le volontarisme et l'irréalisme total, il y a une marge.

Nos craintes à ce sujet sont renforcées par la manière dont le Gouvernement s'est avancé sur le fonds de réserve destiné aux retraites. Les ressources annoncées semblent fondre comme neige au soleil. Un communiqué nous a appris tout à l'heure que le ministre des finances préférerait abonder le fonds de réserve des retraites par les ressources restantes de l'UMTS plutôt que de consacrer celui-ci à la réduction de la dette de l'Etat. Je m'en réjouis. Mais nous savons que le FSV, le fonds de solidarité vieillesse, n'aura plus d'excédent et qu'il n'y a plus que la branche famille pour se laisser ponctionner de cinq milliards, comme cela a été rappelé par notre ami Patrick Delnatte.

Je voudrais aussi, monsieur le ministre, savoir qui a écrit, dans le discours de Mme la ministre, cette phrase stupéfiante : « Vous savez qu'il n'y avait plus eu de conférence annuelle de la famille entre 1995 et 1997. »

Qui a écrit cette phrase ?

M. Claude Evin, rapporteur. C'est elle !

M. Jacques Barrot. Une conférence de la famille s'est tenue le 6 mai 1996. Elle a été préparée avec Mme Hélène Gisserot.

Voilà comment le manichéisme conduit à formuler des contrevérités ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

Cela n'est ni convenable ni digne de Mme Guigou.

M. Arthur Dehaine. Quelle volonté de dissimulation !

M. Germain Gengenwin. C'est honteux !

M. Maxime Gremetz. M. Kouchner semble approuver...

M. le ministre délégué à la santé. Je m'étonne plutôt !

M. Jacques Barrot. Je terminerai mon propos par deux questions.

Je parlerai d'abord de la CMU.

Je suis de ceux qui étaient pour, mais je n'étais pas pour les modalités qui ont été adoptées. Je voyais la CMU comme une généralisation de l'assurance complémentaire, avec une aide personnalisée permettant à tous d'y accéder. Au lieu de cela, on a un système d'assistance qui s'arrête à un certain seuil et, au-dessus de ce seuil, malgré le coût qu'elle représente, les gens ne peuvent bénéficier de la CMU.

Une circulaire des caisses d'assurance maladie dit maintenant qu'il faut aider un petit peu ceux qui ont besoin d'aide. On est retombé dans un système au coup par coup, alors que l'on a beaucoup critiqué le système précédent.

J'aurais aimé que Mme Guigou - elle le fera sans doute - me réponde sur l'évolution de la CMU.

Concernant l'APA, je dirai juste quelques mots.

Je suis partisan d'un engagement sans réserve des départements dans cette réforme, qui est une bonne réforme. Mais je ne peux laisser dire ici que cette réforme

n'aurait pas profité d'une certaine manière de l'expérience qui a permis de tester l'architecture de l'APA, laquelle s'inspire beaucoup de la PSD. S'il est vrai que la PSD n'était pas à la mesure des problèmes et des besoins faute d'argent, il ne sert à rien de dénaturer les choses.

Les départements veulent s'engager et il faut que cette réforme réussisse. Mais cela suppose que la sécurité sociale avance du même pas. Or Mme la secrétaire d'Etat aux personnes âgées a très bien répondu tout à l'heure à une question concernant l'insuffisance des heures d'aide ménagère payées par la caisse nationale d'assurance vieillesse. Comment va-t-on finir l'année dans ces conditions ?

Je poserai quant à moi la question suivante à Mme Guigou : a-t-on bien mesuré le fait que la caisse nationale d'assurance vieillesse n'aura pas assez d'argent l'année prochaine pour payer les heures d'aide ménagère qui sont destinées au GIR 5 et au GIR 6, qui ne sont pas éligibles à l'APA ? Je prétends à cette tribune qu'aujourd'hui il n'y a pas les crédits nécessaires.

M. Denis Jacquat, *rapporteur*. Exact !

M. Jacques Barrot. Il s'agit pourtant d'une politique de prévention indispensable.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jacques Barrot. D'autre part, nos établissements d'accueil de personnes âgées dépendantes devront consentir un effort comptable du fait de la tarification ternaire, complexe à mettre en œuvre. Les départements devront payer l'APA en établissement, et nous en sommes d'accord. Dites-moi cependant, monsieur le ministre, que va faire l'assurance maladie ? On a prévu 6 milliards sur cinq ans, mais combien d'argent a été engagé cette année pour médicaliser un peu plus les maisons de retraite ? Est-on vraiment à la hauteur du problème ?

Je veux bien que les départements avancent, mais la sécurité sociale doit avancer en même temps.

Pour conclure, j'avais prévu une belle exhortation, reprenant le souhait de Mme Guigou de voir la société française active. Il est vrai que plus la société française sera active, plus la France sera forte et plus nous pourrons financer un système de solidarité tel que nous pouvons le souhaiter.

Mais si l'on veut une société très active, il faut adapter en temps utile les régimes de retraite, par exemple, pour que les actifs de demain ne paient pas de cotisations excessives, voire dissuasives.

Il ne faut pas non plus adhérer à la religion qui consiste à affirmer que le bonheur est systématiquement lié à la réduction du temps de travail car cela conduit à abandonner son activité à cinquante-cinq ans et aboutit à une France qui manque d'activité, ce qui s'éloigne du souhait que Mme Guigou a exprimé à juste titre : il faut un pays actif et créatif pour dégager les moyens d'une solidarité généreuse. Pour être bien acceptée, pour être durable, la solidarité exige une approche transparente et plus courageuse que celle qui nous est proposée aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Je rappelle que nous avons prévu de lever la séance à dix-neuf heures.

Je suis navré pour tous ceux qui souhaitaient prendre la parole avant le dîner, en particulier pour Georges Sarre, qui ne pourra pas intervenir ce soir.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

8

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, n° 3307 :

MM. Alfred Recours, Claude Evin, Denis Jacquat et Mme Marie-Françoise Clergeau, rapporteurs au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tomes I à V du rapport n° 3345) ;

M. Jérôme Cahuzac, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (avis n° 3319).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*